



**CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS**

**Séance du 23 mai 2019**

**PROCÈS-VERBAL**

## SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 23 mai 2019

<b>1 - DELEGATIONS DE VOTE.....</b>	<b>4</b>
<b>2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....</b>	<b>4</b>
<b>3 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2019. APPROBATION.....</b>	<b>5</b>
<b>4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2019. APPROBATION.....</b>	<b>5</b>
<b>5 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 AVRIL 2019. APPROBATION.....</b>	<b>5</b>
<b>6 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.....</b>	<b>5</b>
<b>7 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.....</b>	<b>6</b>
<b>8 - SEMOP AMIENS ÉNERGIES. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES. ANNEE 2017.....</b>	<b>19</b>
<b>9 - AGENDA 2030. AJUSTEMENT APRES CONCERTATION.....</b>	<b>20</b>
<b>10 - POURSUITE DU PROCESSUS CIT'ERGIE.....</b>	<b>23</b>
<b>11 - FEUILLE DE ROUTE VERS L'AUTONOMIE ENERGETIQUE DE LA VILLE D'AMIENS. APPROBATION.....</b>	<b>23</b>
<b>12 - RESEAU DE CHALEUR NORD. OPH D'AMIENS METROPOLE. TRAVAUX D'AMELIORATION. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.....</b>	<b>28</b>
<b>13 - RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS. PARTENARIAT ENTRE GRDF ET LA VILLE D'AMIENS. RENOUVELLEMENT. CONVENTION.....</b>	<b>29</b>
<b>14 - TERRAIN DE CAMPING LE PARC DES CYGNES. SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AMIENS DEVELOPPEMENT. BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF POUR LA GESTION DU SITE.....</b>	<b>30</b>
<b>15 - CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE AMIENS METROPOLE, LA VILLE D'AMIENS ET LE CCAS. AVENANT N°3.....</b>	<b>30</b>
<b>16 - AQUAPOLE. SERVITUDES ET CONVENTION DE PASSAGE DU RESEAU DE CHALEUR SUR LES TERRAINS PROPRIETE DE LA VILLE D'AMIENS.....</b>	<b>31</b>
<b>17 - INCORPORATION DE BIENS DITS « SANS MAITRE » DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL..</b>	<b>31</b>
<b>18 - IMMEUBLE SIS RUE DU MOULIN NEUF. CESSION A L'ÉTAT.....</b>	<b>32</b>
<b>19 - APREMIS. CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS ADAPTES POUR GENS DU VOYAGE SEDENTARISES SITUES 16, RUE HAUTE DES CHAMPS. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.....</b>	<b>32</b>
<b>20 - CLESENCE. CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS INDIVIDUELS (6 PSLA) EN PRET SOCIAL DE LOCATION ACCESSION SITUES SUR L'ILOT D7 DE LA ZAC RENANCOURT ET DENOMMES LES JARDINS D'AUREORE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.....</b>	<b>33</b>
<b>21 - CLESENCE. CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS INDIVIDUELS (6 PSLA) SITUES SUR L'ILOT A 30 DE LA ZAC GARE LA VALLEE, RUE DEJEAN ET DENOMMES LES VILLAS DE JEANNE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.....</b>	<b>33</b>
<b>22 - SIP. CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS COLLECTIFS (11 PLUS ET 4 PLAI) RUE MOLIERE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.....</b>	<b>33</b>
<b>23 - SIP. ACQUISITION EN VEFA DE 11 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN PRET SOCIAL DE LOCATION ACCESSION SITUES ZAC INTERCAMPUS. ILOT 1D, RUE DU PROFESSEUR CHRISTIAN CABROL. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.....</b>	<b>34</b>
<b>24 - SIP. ACQUISITION EN VEFA DE 40 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (13 PLAI ET 27 PLUS) SITUES ZAC INTERCAMPUS, ILOT 1D, RUE DU PROFESSEUR CHRISTIAN CABROL. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.....</b>	<b>34</b>

<b>25 - SIP. ACQUISITION DE 49 LOGEMENTS SITUES RUE PHILIPPE LEBON ET RUE CHABANNES. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....</b>	<b>34</b>
<b>26 - MISSION AMIENS FOR YOUTH. LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.....</b>	<b>36</b>
<b>27 - ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES. SUBVENTIONS 2019. 1<sup>ERE</sup> REPARTITION.....</b>	<b>36</b>
<b>28 - BARREAU SUD. RUES JEAN MOULIN ET D'ABBEVILLE. DECLASSEMENT DES VOIES DEPARTEMENTALES EN VOIES COMMUNALES.....</b>	<b>37</b>
<b>29 - RUE SAINT-LEU. AMENAGEMENT DE LA PARTIE NORD.....</b>	<b>37</b>
<b>30 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT. EXTRASCOLAIRE ET PERISCOLAIRE. CONVENTIONS 2019-2022. ....</b>	<b>38</b>
<b>31 - CHARTE RELATIVE A L'INTERVENTION DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ÉCOLES MATERNELLES DE LA VILLE D'AMIENS. MODIFICATION. ....</b>	<b>38</b>
<b>32 - RESTAURANT MUNICIPAL ADRIEN FAUGA. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT. APPROBATION.....</b>	<b>39</b>
<b>33 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2020.....</b>	<b>39</b>
<b>34 - COMITES DE QUARTIER. SUBVENTIONS. 1<sup>ERE</sup> REPARTITION. ANNEE 2019.....</b>	<b>43</b>
<b>35 - ESPACE CITOYENNETE. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. 1<sup>ERE</sup> REPARTITION. ANNEE 2019.....</b>	<b>44</b>
<b>36 - ASSOCIATION VOISINS SOLIDAIRES. MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU DE L'ESPACE DEWAILLY. CONVENTION.....</b>	<b>45</b>
<b>37 - POINT D'ACCES AU DROIT. ASSOCIATION LA CIMADE. ACCUEIL ET PERMANENCES. CONVENTION.....</b>	<b>46</b>
<b>38 - COMPLEXE VALLEREY. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.....</b>	<b>47</b>
<b>39 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.....</b>	<b>48</b>

La séance est ouverte à 18 h 14.

**MME FOURE** : La séance est ouverte.

### 1 - DELEGATIONS DE VOTE.

**MME FOURE** : Alors, est-ce que je peux avoir les délégations de vote ? Elles sont déposées ? Ah ! je n'avais pas vu. Merci. Donc, j'ai reçu les délégations de vote de :

Mme Annie VERRIER	donne pouvoir à	M. Olivier JARDÉ
Mme Catherine GARDEZ	donne pouvoir à	M. Benoît MERCUZOT
Mme Caroline BOHAIN	donne pouvoir à	Mme Monique THUILOT
M. Pascal RIFFLART	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
Mme Raïfa MAKDASSI-FARKOUH	donne pouvoir à	Mme Chantal MODESTE
M. Hubert DELARUE	donne pouvoir à	Mme Sonia HAMADI, qui arrivera en cours de séance
Mme Esthel ALLAIS	excusée	
M. Pascal FRADCOURT	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
Mme Pascaline ANNOOT	donne pouvoir à	M. Jacques LESSARD
Mme Nathalie DEVÉZE	donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD
Mme Maryse LION-LEC	donne pouvoir à	M. René ANGER
Mme Françoise BERGER	donne pouvoir à	M. Thomas HUTIN
M. Guillaume DUFLOT, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Hélène BOUCHEZ
Mme Valérie DEVAUX, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Marie-Josée BYDYNECK

**MME FOURE** : Y a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent ? Il n'y en a pas.

**DONT ACTE**

### 2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

**MME FOURE** : Monsieur MONTIGNY est-il là ? Oui, il est là. Merci. Monsieur DÉCLE est là également. Donc, il en est ainsi décidé : ils sont secrétaire et secrétaire adjoint. Merci beaucoup.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**MME FOURE** : Maintenant que le marché pour la rédaction des procès-verbaux de nos séances a été notifié, les documents peuvent être soumis à notre approbation. Toutefois, le procès-verbal du conseil du 25 avril 2019 n'ayant été réceptionné par le service des assemblées qu'après la date légale d'envoi des documents, je vous demande si vous êtes favorables à l'ajout de ce point à l'ordre du jour. Ce document vous a été fourni par messagerie électronique mardi matin. Donc, je mets aux voix tout d'abord le fait d'accepter de voter sur le procès-verbal de la séance du 25 avril 2019.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**3 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2019. APPROBATION.**

**MME FOURE :** Je passe maintenant aux procès-verbaux eux-mêmes. Donc tout d'abord, le procès-verbal du 30 janvier 2019. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2019. APPROBATION.**

**MME FOURE :** Le procès-verbal du 14 mars 2019, y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**5 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 AVRIL 2019. APPROBATION.**

**MME FOURE :** Enfin le procès-verbal du 25 avril 2019, y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**6 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.**

**MME FOURE :** Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions qui ont été prises entre le 23 avril 2019 et le 10 mai 2019. Ces décisions sont listées dans la délibération qui vous a été transmise.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? Oui, Madame LEPRESLE.

**MME LEPRESLE :** Oui, merci, Madame le Maire. Je voulais faire observer que vous avez augmenté les tarifs de la restauration scolaire d'au moins 10 centimes par catégorie, ce qui est regrettable pour notamment les catégories, les premiers quotients familiaux, puisque déjà le Département a supprimé l'aide alimentaire et vous auriez pu au moins vous passer de l'augmentation pour ces catégories.

**MME FOURE :** Y a-t-il d'autres observations ? Oui, Jean-Yves BOURGOIS.

**M. BOURGOIS :** Madame le Maire, je souhaitais faire une communication à la suite de l'annonce de ma démission.

**MME FOURE :** Ce n'est pas dans le cadre des décisions du maire, donc je vous donne la parole après, au début du point suivant sur les communications.

**M. BOURGOIS :** Merci, Madame le Maire.

**MME FOURE :** J'avais bien vu que la parole avait été demandée. Donc, Mathilde ROY pour répondre.

**MME ROY :** Oui, merci, Madame le Maire. Bonsoir, chers collègues.

En effet, il y a eu une augmentation, mais vous savez que la cuisine centrale est un acheteur comme tous les autres acheteurs, lequel est lui-même soumis aussi aux variations des prix des denrées.

Vous savez qu'on fait également de plus en plus de recours aux produits bio, locaux et labellisés, lesquels sont forcément plus chers. Et on a également par ailleurs ce qu'on appelle le GVT, que vous connaissez bien, le Glissement Vieillesse Technicité, qui permet aussi de mieux rémunérer les personnels.

Par conséquent, la cuisine centrale est elle-même soumise à des augmentations de ses dépenses et nous revenons vers vous classiquement, je dirais, par rapport à ces augmentations qui ont lieu tous les ans.

Pour autant, la dimension sociale ne nous échappe pas puisque, comme vous le savez, la tarification permet, en fonction des coefficients 1 et 2, d'avoir des prix qui soient très abordables et qui permettent de prendre en considération les situations des familles.

Et par ailleurs, le CCAS intervient également en cas de difficulté des familles par rapport aux aides alimentaires puisqu'il y a, là aussi, une volonté qui avait été instituée, justement quand le conseil départemental s'était désengagé, pour pouvoir étudier spécifiquement des cas pour lesquels il y aurait des problématiques et pouvoir faire face à des difficultés.

Voilà ce que l'on peut dire, Madame le Maire, par rapport à ce point.

**MME FOURE :** Concrètement, donc, c'est une augmentation de 2 % et ça correspond donc à 5 centimes pour les familles qui ont le quotient familial individuel le plus faible.

Donc, il n'y a pas lieu de voter sur les décisions du maire. C'est un simple compte rendu.

**DONT ACTE**

## **7 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.**

**MME FOURE :** Je vous rappelle que notre prochaine séance se déroulera le jeudi 27 juin 2019 à 18 heures, dans cette salle évidemment.

Je vous précise également que j'ai reçu deux vœux et une question orale que nous évoquerons, comme à l'habitude, en fin de séance.

Et avant d'aborder le sujet sur la présentation d'Amiens Énergies, je passe la parole à Jean-Yves BOURGOIS, qui me l'a demandée.

**M. BOURGOIS :** Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, mes chers collègues, je suis venu vous dire que je m'en vais.

Quand j'ai accepté de faire partie de l'équipe en 2014, nous avons pris des engagements auprès des Amiénois : proximité, sécurité, propreté devaient être les piliers fondamentaux de notre action quotidienne.

Le rôle d'élu est un service exigeant à rendre à tous dans tous les quartiers. Dans une même équipe, des désaccords peuvent apparaître. Après tout, c'est assez normal. Nous ne voyons pas et nous ne pensons pas tous de la même façon, et c'est heureux qu'il y ait ces débats. Mais il y a quand même des limites à ne pas franchir.

En novembre dernier, j'ai sonné l'alerte au moment du budget, j'ai posé des questions, émis des doutes quant aux projets et aux investissements. Aucune réponse de votre part.

Aujourd'hui, en me rendant dans chaque quartier, à l'écoute des Amiénoises et des Amiénois, j'entends des choses très fortes, des choses très graves. Les habitants me disent qu'ils se sentent abandonnés. C'est un mot extrêmement fort, presque violent, mais ce mot vient d'eux ; ce sont eux qui me l'ont dit.

Madame le Maire, je crois que vous avez négligé, oublié la proximité des habitants. Votre promesse n'est plus tenue ; la mission n'est plus remplie.

Il n'y a pas que dans la vie quotidienne que la mission est défaillante. Je ne vois pas de vision. Je ne vois pas de défense d'Amiens et des Amiénois. Par exemple, quelle doit être notre place au sein de la nouvelle grande région ? Quelle est notre spécificité dans cet environnement économique ? Quels emplois voulons-nous pour garder les jeunes ici ?

Alors tout simplement, par fidélité à ceux qui nous ont fait confiance et pour rester en cohérence avec mes idées, mes convictions, dans la continuité des valeurs qui me guident depuis plusieurs années, j'ai donc décidé de reprendre ma liberté et je vous remets donc ma démission.

**MME FOURE** : Je vais passer la parole à Monsieur Alain VINCENT, directeur général de la SEMOP Amiens Énergies, que je remercie d'être présent aujourd'hui, et je suspends la séance pour lui donner la parole.

*(La séance est suspendue à 18 h 41.)*

**MME FOURE** : Monsieur VINCENT, vous avez la parole.

**M. VINCENT** : Oui, merci. Bonjour, Madame le Maire. Bonjour, Messieurs, Mesdames. Je suis donc Monsieur VINCENT, directeur général de la SEMOP. On m'a promis que la technique allait marcher.

**MME FOURE** : Alors, il doit y avoir un déroulé. Voilà. Il suffit de demander.

**M. VINCENT** : Comme quoi la technique, ça marche.

Je vais vous exposer, vous présenter les résultats 2017, également parcourir, dans un premier temps, par un rappel, ce que c'est la SEMOP. Ensuite, l'état des travaux ne sera pas l'état des travaux 2017, mais les réels parce que c'est un véritable sujet. Il est plus intéressant de travailler sur le réel aujourd'hui, sur la part de travaux réalisés. Et on finira donc effectivement par les résultats 2017.

Tout d'abord, le rappel de la SEMOP. C'est une société d'économie mixte à opération unique. C'est une société anonyme créée par une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales avec au moins un actionnaire opérateur économique pour une durée déterminée. Dans le cas présent, c'est une durée de 25 ans.

Composée d'au moins deux actionnaires, la collectivité doit détenir entre 34 et ce jusqu'à 85 % du capital de la société et a minima un tiers des voix dans les organes délibérants.

La part du capital de l'ensemble des actionnaires opérateurs économiques ne peut être inférieure à 15 %.

Le président du conseil d'administration est un représentant de la collectivité territoriale.

Donc, les actionnaires : l'actionnaire économique, donc ENGIE Cofely, à la hauteur de 51 %, la ville d'Amiens 34 %, la Caisse des dépôts et consignations à 15 %.

Président de la SEMOP : Monsieur Benoît MERCUZOT pour la ville d'Amiens. Directeur général : votre serviteur.

La gouvernance de la SEMOP. Deux organes. Un comité stratégique qui doit intervenir pour tout changement notoire préalablement au conseil d'administration. L'avis rendu doit être à l'unanimité. C'est tout l'intérêt de la SEMOP puisqu'il est composé de trois membres de Cofely, de trois membres de la ville, dont la présidente, Madame RODINGER, Madame OUADI et Monsieur MAGNIER comme autres présidents et un membre de la Caisse des dépôts et consignations, Madame COCHE-DEQUEANT.

Le conseil d'administration, décisions à deux tiers. Il est composé de trois membres de Cofely également, trois membres de la ville (Madame LE CLERCQ, Monsieur Benoît MERCUZOT et Madame RODINGER), un membre également de la Caisse des dépôts et consignations, Madame MAHÉ-LORENT.

Travaux réalisés à ce jour : interconnexion Nord-Sud, mise en service réseau Sud, extension du réseau Nord. Il a été réalisé donc, à ce jour, 18 kilomètres de réseau.

Les sous-stations. Ce qu'on appelle sous-station, c'est l'interface technique entre le réseau et les bâtiments, qui sont pratiquement à chaque fois dans le bâtiment. Il y en a, en nouveaux raccordés, 28 à ce jour.

Les productions réalisées en 2017 et début 2018 sont trois cogénérations : une cogénération au CTM pour 9 mégawatts, un peu plus de 9 mégawatts, une cogénération aux Flandres à 4,6 mégawatts électriques, une cogénération Coliseum à 1,2 mégawatt électrique.

Également réalisée : l'interconnexion de la chaufferie Cité scolaire au réseau de chaleur.

Les travaux. Je ne sais pas si tout le monde voit bien clair, c'est peut-être... Pour la vue d'ensemble. Juste une question : c'est projeté en dehors des écrans ou c'est juste sur les écrans ? Juste sur les écrans.

**MME FOURE** : Alors, c'est projeté juste sur cet écran...

**M. VINCENT** : Pardon ?

**MME FOURE** : C'est projeté sur l'écran qui se trouve derrière moi.

**M. VINCENT** : D'accord.

**MME FOURE :** Et sur celui qui est sur le côté. Mais comme à l'habitude, à l'issue de votre présentation, le document que vous présentez sera transmis...

**M. VINCENT :** Il sera transmis.

**MME FOURE :** ... à l'ensemble des élus et bien sûr à la presse de manière à ce que chacun ait bien les éléments.

**M. VINCENT :** Donc sur la vue d'ensemble, on reprend, je dirais, les réseaux aujourd'hui réalisés. Quelques points particuliers.

On voit un tronçon au Nord relativement vertical qui est à Roosevelt, qui a été reporté en juillet à la demande de la collectivité.

Également plus dans le centre qu'est l'interconnexion Nord-Sud où là il y a des travaux en cours ou démarrés. C'est ce qu'on appelle la traversée de la Somme. Elle se fait en trois passages : deux sous le lit de la Somme, au niveau du port d'aval et bras du Pendu et un autre également en aérien au pont des Déportés.

Sur la partie plus au Sud, il est intéressant de voir qu'on a réalisé la traversée de la rue Saint-Fuscien, qui est une rue pas facile, pour aller chercher un petit peu plus tard l'école André Bernard et un bâtiment de l'OPAC.

Je vais passer également ensuite sur le réseau Nord. Quelles sont les particularités du réseau Nord à ce jour ?

Ce qui est en vert est déjà en service, alors en partie par rapport à des réseaux existants qui étaient reliés à la centrale Les Pigeonniers, et ce qui est en bleu est réalisé mais pas en service.

Sur le Sud, les particularités du Sud, c'est pareil : en vert, ce qui est déjà en service. Sur la partie gauche, c'est l'ancien réseau qui était raccordé à la chaufferie Rollin. Toute la partie Sud, Alexandre Dumas, etc., c'est du nouveau réseau, fin 2017-début 2018, qui est en service aujourd'hui. Le bleu restant est réalisé mais pas en service.

Vous voyez une interruption boulevard Saint-Quentin. Le fichier est d'avril. À ce jour, c'est raccordé. La rue Saint-Quentin est finalisée et on voit la rue Saint-Fuscien, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, qui est traversée.

Ensuite, le réseau de chaleur à l'horizon 2020. On reprend également sur ce plan tous les points de production. Donc sur la gauche, on voit la pompe à chaleur installée à la STEP, ce qu'on appelle la PAC d'Ambonne, la chaufferie biomasse, la cogénération Coliseum, la chaufferie Cité scolaire qui est raccordée au réseau. Sur la partie droite, on voit la chaufferie des pigeonniers, la cogénération Flandres, la pompe à chaleur PAC qui est une toute petite pompe à chaleur, elle sera installée dans la ZAC Gare la Vallée. La chaufferie Rollin qui est existante mais qui servira de fourniture et surtout de secours, et la grosse cogénération du CTM.

Les évolutions :

En 2017, le nombre d'abonnés raccordés était de 46. J'ai indiqué là, sur le tableau, les raccordés 2018 pour voir la progression : en 2018, nous en avons raccordé 68, soit une progression de 48 % en un an.

La chaleur délivrée aux abonnés correspondante est de pratiquement 60 000 mégawatts/heure et en 2018, 71 288 mégawatts/heure, soit 19 % d'augmentation de puissance délivrée.

Le nombre équivalent de logements : pour les 46 raccordés, ça correspond à 6 000 logements. Et en 2018, on est passé à 7 100 logements.

La projection 2019 n'est pas indiquée mais à la grande maille, 2019, ce sera 100 000 mégawatts/heure pour 10 000 logements.

Je rappelle tout l'intérêt de ce réseau : une fois totalement fini, ce réseau représentera l'économie... enfin l'économie... on va dire l'équivalence de 26 000 tonnes de carbone économisées, soit l'équivalent de 13 500 véhicules/jour. Je crois que ce sont des données qu'il faut, de temps en temps, rappeler de l'intérêt de produire des énergies nouvelles.

Typologie des bâtiments à ce jour :

Dans les bâtiments raccordés à fin 2018, l'habitat représente 62 %, ensuite vient l'enseignement à 13 %, le tertiaire à 12 %, la piscine et la santé à 3 %, les gymnases à 4 % et la culture à 3 % également. C'est la typologie des bâtiments.

La typologie des abonnés : fin 2018, le privé représente 72 %, sachant que dans le privé, puisque ce sont des sociétés anonymes, il y a l'habitat social, et le public 28 %.

Tarifs de vente de chaleur : est indiqué ici le tarif facturé R1-R2 euros TTC du mégawatt/heure en 2017 et 2018. Le réel facturé est en bas : il est de 63,93 € pour 2017 et 72,09 € pour 2018. Nous avons souhaité vous présenter le tarif par rapport à la base marché, à savoir 2016. Si on recalcule 2017 et 2018 en valeur 2016, à savoir avec la même fiscalité, avec les mêmes valeurs de taxes diverses, le tarif 2017 base 2016 est de 61,55 €, le tarif 2018 base 2016 est de 62,22 €. On voit que l'augmentation du tarif, quand on met les fiscalités et les taxes, est principalement due au prix du gaz qui a pratiquement pris 100 %, la taxe nouvelle de stockage, qui n'existait pas en 2016, ni en 2017, mais qui existe en 2018, de 3,76 €. Ce qu'on appelle le R1 CO<sub>2</sub>, c'est-à-dire le carbone, la taxe carbone, c'était à 1,50 € en 2017 ; c'est 6,53 € en 2018. Là, c'est 400 %.

Ce qui intervient également dans la maîtrise du tarif, c'est la proportion supérieure de chaleur issue du fonctionnement de cogénération, d'où l'intérêt des cogénérations. En 2017, on a produit plus qu'estimé en cogénération, c'est-à-dire que l'échange, on va dire électricité et température de l'eau, on a fait un apport qui fait diminuer le tarif de 4 € en 2017 et la proportion était encore supérieure en 2018 puisque ça fait diminuer le tarif de 10 €.

Ces prix comparés, c'est-à-dire les prix 2017-2018, si on les compare, source AMORCE, qui est une association de 900 ou 1 000 collectivités, entreprises sur les réseaux de chaleur et diverses productions, la source AMORCE, le taux 2017 du mégawatt/heure est de 75,10 € TTC en moyenne. Donc, on se situe bien en dessous de cette valeur moyenne et c'est une source fiable.

Les résultats financiers 2017 maintenant.

2017, pour le chiffre d'affaires, on est à 7 864 700 € pour des charges à la hauteur de 7 620 700 € qui produit un résultat net de 244 000 €.

Alors là, c'est tout petit. Ça va être plus difficile, mais je vais vous le commenter ligne par ligne.

La partie chargé d'affaires, facturation du R1, l'énergie, 2 201 000 €, la partie facturation R1 carbone 99 600 €, la facturation EDF part variable 2 222 500 €, électricité part fixe 202 000 €. Ensuite EDF part fixe, pour faire simple, c'est la part fixe par laquelle on garantit la réponse à tout appel de l'EDF pour prendre l'électricité produite par les cogénérations, d'où l'intérêt de produire... de faire tourner les cogénérations, et si on n'est pas disponible, on n'a pas droit à cette facturation, enfin du moins elle diminue sensiblement. Et divers transferts de charges à 1 300 €.

Sur la partie charges, combustibles chaleur Cofely, là on voit qu'effectivement c'est une refacturation à l'euro-l'euro. On retrouve les mêmes valeurs que dans les activités.

Le quota de CO<sub>2</sub>, on le retrouve à la même valeur de 99 600 €.

Électricité Cofely, 2 424 600 €, c'est l'addition des deux chiffres d'affaires au-dessus, de 2 222 000 € avec 202 000 €.

Électricité force motrice, c'est l'électricité consommée par tous les organes électriques, on pourrait citer les pompes entre autres, de tous les locaux techniques raccordés sur le réseau.

Les ingrédients d'exploitation, dans le jargon, on appelle ça chiffon burette, disons que ce sont les produits et les divers petits matériels.

La redevance de la ville que la SEMOP reverse à la collectivité : 340 000 €.

Résiliation anticipée : c'est les charges qui étaient prévues au marché pour résilier certains marchés existants de nos confrères, pour ne pas les nommer.

Main d'œuvre technicien, ce sont des techniciens qui sont sur le réseau pour le suivi et la mise en route.

Les conventions continuité de service, c'est également au marché, c'est tout ce qui concerne l'engineering, l'expertise, le support, le pilotage et la gestion de la mixité énergétique à la hauteur de 436 000 €.

Ensuite... Non, j'ai fait une erreur. Pardon, excusez-moi. Convention de continuité, c'est le contrat P2 Cofely, c'est l'entretien et la maintenance.

**MME FOURE** : Monsieur VINCENT, vous n'êtes pas obligé de lire la totalité des chiffres parce que ça va être un peu fastidieux.

**M. VINCENT** : Ça va être un peu fastidieux.

**MME FOURE** : Mais lisez ce qui vous semble vraiment particulièrement important...

**M. VINCENT** : D'accord.

**MME FOURE** : ... mais autrement, donc comme chacun a eu normalement les documents entre les mains, donc vous pouvez vous en dispenser.

**M. VINCENT** : On va passer au détail des frais généraux rapidement.

Les frais généraux se composent pour 221 000 € de la charge salariale du directeur général, du responsable technique et de l'assistante, des loyers charges locatives versés à Amiens Aménagement pour l'occupation des locaux (c'est le loyer que nous occupons à la société), 17 000 €, honoraires du commissaire aux comptes, 7 000 €, prestations de communication, les films d'animation, les flyers et un cocktail d'înatore 34 000 €, divers à 1 000 € et l'assurance dommages ouvrages des sites de production pour 21 000 €, ce qui fait un total de 301 000 €.

Le prévisionnel 2018, les comptes sont en cours de validation par le commissaire aux comptes. On atterrit à un chiffre d'affaires de 10 055 000 €, des charges à 9 842 000 € et un résultat net à 213 000 €.

J'ai mis également nos objectifs à octobre-novembre en présentation visuelle de la PAC d'Ambonne avec la centrale qui est insérée légèrement dans la colline et en face son bac tampon d'eau et également la chaufferie bois qui est installée également en bas du chemin de Vauvoix. Et j'ai fini.

**MME FOURE** : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur HUTIN.

**M. HUTIN** : Oui, juste quelques questions effectivement.

D'abord, je m'étonne effectivement, et vous le justifiez en partie sur l'augmentation des tarifs de combustibles, augmentation quand même conséquente des tarifs qui est quand même de plus de 13 %, donc ce n'est quand même pas anodin, et ça va avoir des conséquences aussi sur la commercialisation.

Alors, c'est vrai qu'une fois que les énergies renouvelables seront développées, que les installations, les équipements qui sont prévus seront en fonctionnement, normalement ce prix doit baisser puisqu'il ne sera plus dépendant et il devrait être plus stable aussi dans l'avenir parce qu'une fluctuation, comme ça, de 13 %, c'est quand même compliqué notamment dans le logement social et même pour les collectivités qui font appel à ce réseau de chaleur. Il y a cet aspect-là.

Et puis bien sûr aussi nous rappeler le calendrier, voir s'il est maintenu, le calendrier de développement des... au-delà des travaux, des équipements de production parce que vous avez parlé de 2020 à peu près pour les deux gros équipements qui sont prévus. Est-ce que vous pouvez nous confirmer cela ?

**M. VINCENT** : Le calendrier, on doit être à plus de 60 % d'ENR fin octobre 2019. Ça, c'est l'objectif. Pardon ?

**MME FOURE** : Monsieur HUTIN, remettez votre micro.

**M. HUTIN** : Les équipements ne sont pas encore en construction, donc...

**M. VINCENT :** Si, si ! Je ne l'ai pas précisé, mais la PAC d'Ambonne, le génie civil est fait, les fondations sont coulées, et on commence le bâti, et tout le matériel est commandé : il va commencer à arriver entre juillet et septembre.

**MME FOURE :** La chaufferie bois.

**M. VINCENT :** La chaufferie bois également. La biomasse est en construction, les fondations sont faites.

**MME FOURE :** Monsieur HUTIN, c'est tout ? Oui. Monsieur LESSARD.

**M. LESSARD :** Oui. En regardant le compte financier, je me posais des questions sur la fourniture par ENGIE Cofely d'énergie primaire, gaz par exemple. La SEMOP achète donc une partie de son énergie, de gaz notamment, à ENGIE Cofely. ENGIE Cofely, je suppose, se fournit sur le marché du gaz. Donc, je voulais savoir si la revente par ENGIE Cofely à la SEMOP de gaz faisait l'objet d'une marge et quel était le taux de cette marge. Est-ce que vous pouvez répondre là ou ultérieurement éventuellement ? Parce que je pense qu'ENGIE Cofely ne peut pas restituer à sa filiale, d'une certaine façon, sans avoir répercuté une marge et je voudrais savoir quel est son niveau.

**MME FOURE :** S'il vous plaît, une seconde. Y a-t-il d'autres questions parce qu'on va peut-être répondre globalement aux questions ? Y a-t-il d'autres remarques ? Non. S'il n'y en a pas, Monsieur VINCENT, allez-y.

**M. VINCENT :** Je ne sais pas répondre à cette question. La solution que j'ai, c'est que toute charge Cofely est refacturée à l'euro-l'euro. Il n'y a pas de marge.

**MME FOURE :** Monsieur LESSARD.

**M. LESSARD :** Donc, il n'y a pas de marge par rapport au prix auquel ENGIE Cofely achète le gaz sur le marché international.

**M. VINCENT :** À ma connaissance, non.

**M. LESSARD :** Très bien. Non, mais je voulais savoir.

**M. VINCENT :** Non. Vous l'avez vu dans l'activité et les charges : elles sont égales.

**M. LESSARD :** Ça ne rend pas compte en amont de l'acquisition par ENGIE Cofely sur le marché des quantités de gaz qu'elle doit négocier certainement à des niveaux très élevés.

**M. VINCENT :** Je ne sais pas répondre à cette question.

**M. LESSARD :** Très bien. Merci.

**MME FOURE :** Benoît MERCUZOT.

**M. MERCUZOT :** Oui, je voudrais d'abord remercier Alain VINCENT d'être là et on a bien compris que la SEMOP est en train là, elle est à un moment particulièrement crucial de son développement puisque, et ça a été indiqué, l'objectif, et l'objectif sera tenu, c'est que le réseau nouveau... Alors, les schémas qui ont été projetés ne sont pas forcément... n'étaient pas

forcément très, très lisibles de là où nous étions, mais le réseau nouveau, c'est-à-dire le réseau qui comprend une colonne vertébrale qui traverse la ville véritablement et qui réunit les deux réseaux qui jusque-là étaient séparés et qui fonctionnaient, et qui fonctionnent encore à ce jour avec 100 % de gaz, donc de l'énergie fossile, eh bien, ces deux réseaux, à compter d'octobre 2019, n'en feront plus qu'un, et ce nouveau réseau étendu fonctionnera avec plus de 60 % d'énergies renouvelables et de récupération.

Et évidemment, du point de vue de l'objectif que nous avons, qui est double, à la fois un objectif environnemental, puisque nous ne brûlerons plus d'énergies fossiles. Enfin, on en brûlera mais dans une proportion nettement moindre. Premier objectif. Et deuxième objectif : nous pourrions proposer aux abonnés une TVA à 5,5 % au lieu des 20 % actuels. Cet objectif-là qui est celui que contractuellement la ville, autorité délégante, a négocié avec le partenaire industriel majoritaire au sein de la SEMOP, qui est ENGIE, contractuellement cet objectif-là va évidemment être tenu et c'est cela qui est particulièrement important.

Et je dois dire que je reste admiratif du savoir-faire de toutes ces personnes qui, soit dans des bureaux d'études, soit sur le terrain, ont été capables de creuser, non sans difficulté pour tout le monde, les voies de notre ville, quelquefois à 2,50 mètres de profond en passant par-dessous des réseaux existants, pour mettre cette fameuse, alors on peut appeler ça une autoroute, une colonne vertébrale, mais des tuyaux de 50 centimètres de diamètre, sans compter l'isolant, et on peut bien imaginer que techniquement ça relève quand même d'une véritable prouesse.

De la même façon, en termes de prouesse, il faut souligner qu'à côté de la chaufferie biomasse, il y aura une usine hydraulique qui va réguler l'ensemble de la pression sur ce réseau qui est un des plus importants du Nord de la France du même coup.

Donc, on est là face, techniquement, à un élément, à un réseau qui est d'une grande qualité et moi, je souhaite souligner que ce réseau nouveau, il est possible de le développer grâce au choix que nous avons fait de mettre en place une SEMOP, c'est-à-dire d'adosser la volonté politique de la collectivité au savoir-faire d'un industriel, en l'occurrence ENGIE Cofely.

Sur la question du prix, et je termine par-là, évidemment que tout le monde regrette que le prix du gaz se soit envolé depuis 2016. Tout le monde le regrette et on le sait bien. On voit aussi, et ça n'est pas sans nous rappeler un certain nombre de débats particulièrement quelquefois compliqués, que la fiscalité qui est portée sur le gaz et sur les énergies fossiles n'est pas sans répercussion concrète sur les consommateurs.

Le tableau a été projeté, il a été envoyé, il vous a été adressé à chacun. Je rappelle que la quasi-totalité de l'augmentation entre les prix 2017 et 2018 provient pour un quart du gaz et pour le reste de l'augmentation soit de la taxe carbone, soit de la création d'une nouvelle taxe de stockage. Ça veut dire qu'effectivement cette question de la fiscalité sur les énergies fossiles est une vraie question et cela souligne encore combien nous avons eu raison de mettre en place un système qui va nous permettre justement, non pas à ce stade encore d'échapper complètement aux énergies fossiles, mais de passer à un système où nous allons avoir des sources d'énergie dont le prix sera beaucoup plus stable et qui ne sera pas soumis notamment à la taxe carbone précisément parce que quand on achète, quand on va prendre la chaleur fatale de la sortie des eaux de la station d'épuration d'Ambonne, on ne paye pas de taxe carbone et pour cause : parce que c'est une énergie propre, c'est une énergie renouvelable.

Donc moi, je souhaite vraiment souligner que l'objectif que l'on s'était fixé est tenu. Il y a encore du travail à faire, un travail qui n'est pas mince. Il y a encore 4 mois, 4 ou 5 mois, on va dire, de travail, mais le pari est en passe d'être tenu.

**MME FOURE** : Merci.

Donc, à mon tour quelques mots pour vous rappeler quand même l'enjeu. L'enjeu, sauf erreur de ma part, c'est environ 60 millions € de travaux qui auront été réalisés pour constituer ce réseau de chaleur qui permet, encore une fois, d'alimenter tant des bâtiments publics que des bâtiments privés. C'est bien l'objectif. Donc nos bâtiments à nous, ville d'Amiens et Amiens Métropole, mais aussi, par exemple, le pôle des lycées de la cité scolaire Sud, pour donner juste quelques exemples. Bien sûr aussi de nombreux logements de l'OPAC tant au Nord qu'à Pierre Rollin. Et puis également des entreprises, de copropriétés privées. Je pense au Carré Perret, par exemple, puisque comme c'est une nouvelle construction, là, il a pu y avoir un raccordement direct sur le réseau de chaleur. Et bien d'autres encore : vous avez eu, tout à l'heure, le nombre de logements auquel cela correspond.

Mais surtout, ce qui est important, c'est qu'on est en présence d'une révolution technologique importante et que c'est l'impulsion qui a été donnée par la ville qui permet de réaliser ce réseau de chaleur.

Mais je note aussi que c'est un dispositif qui a intéressé ENGIE Cofely. Ce n'est pas par hasard si nous avons choisi cet opérateur comme cocontractant et en tout cas comme pilote au sein de la société d'économie mixte à opérateur unique. Mais je pense que c'est vraiment un saut important que nous faisons dans la direction d'une toujours plus grande qualité environnementale sur notre territoire.

Tout à l'heure, Monsieur VINCENT, vous avez dit, et je pense qu'il faut que chacun d'entre nous le retienne, que le réseau de chaleur qui est mis en place, c'est l'équivalent de la suppression de 13 500 automobiles par jour dans notre ville. Donc ça, plus bien d'autres sujets sur lesquels nous allons revenir au cours de ce conseil, ça va dans le sens bien entendu d'une amélioration de la qualité de l'air mais aussi d'une diminution, si je puis dire, de l'augmentation de la chaleur ambiante et c'est vraiment particulièrement important.

Donc moi, je me réjouis que malgré la difficulté des travaux que nous avons tous supportés, vous, Monsieur VINCENT, avec toutes vos équipes, les nombreuses réunions que nous avons eues pour caler ces travaux depuis un certain nombre de mois, et puis on va voir le résultat l'automne prochain puisqu'enfin il va y avoir donc la concrétisation de tous ces efforts qui ont été réalisés.

Je voudrais en profiter aussi pour rappeler qu'il y a encore quelques travaux qui restent à faire et en particulier sur deux sites de notre ville où ça ne passe pas inaperçu.

Premier site : autour de la place Vogel. Donc sur cet espace nous avons, comme vous le savez, l'aménagement de la passe à poissons qui est réalisé par l'État, donc juste à côté de l'usine Saint-Michel. Mais on a aussi en même temps les travaux pour faire passer le réseau de chaleur. La presse s'en est fait l'écho encore récemment avec des prouesses assez intéressantes sur le plan technique pour passer, pour traverser la Somme parce que c'est l'enjeu évidemment à cet endroit-là. Ceci va se faire sans grande perturbation pour la circulation. On a eu d'ailleurs une réunion sur le sujet dans le quartier Saint-Maurice il y a quelque temps. Donc, ça va se passer sans grande difficulté pour la circulation.

Il va y avoir un autre site qui va connaître des travaux cet été, site qui là va davantage perturber la circulation : c'est sur la rue Franklin Roosevelt, entre le carrefour à l'angle de l'avenue de la Paix, c'est-à-dire le site terminus de la ligne rouge, je vais dire, je crois que c'est la ligne Némorouge, et le feu rouge qui dessert le quartier Vallée Saint-Ladre, donc plus au Nord.

Donc, sur cette partie-là, les travaux vont être réalisés cet été et vont du coup interdire la circulation pendant plusieurs semaines. Donc, il y aura bien entendu une déviation qui sera implantée. Mais c'est uniquement durant cet été que ces travaux auront lieu.

Voilà ce que je voulais préciser. Vous m'en donnez l'opportunité et évidemment les riverains sont bien informés de ces deux séries de travaux.

Monsieur BEUVAIN.

**M. BEUVAIN :** Madame le Maire, si ce n'est pas une question mais un rappel d'un propos que j'ai déjà eu lors d'une séance précédente, est-ce que j'y ai le droit ? Ce n'est pas une question qui s'adresse à Monsieur VINCENT directement ; c'est une appréciation.

**MME FOURE :** Une appréciation ?

**M. BEUVAIN :** C'est juste une appréciation.

**MME FOURE :** Allez-y, bien sûr !

**M. BEUVAIN :** C'est une appréciation parce qu'elle n'est pas forcément agréable.

**MME FOURE :** Mais on est en démocratie.

**M. BEUVAIN :** Mais elle n'a pas pour but du tout...

**MME FOURE :** On a vu pire aujourd'hui, me semble-t-il.

**M. BEUVAIN :** Elle n'a pas pour but du tout de mettre mal à l'aise Monsieur Alain VINCENT, tout se met en place, mais juste qu'il puisse entendre quelles sont mes interrogations, nos interrogations.

Donc, je prendrai bien soin de dire que c'est une piqûre préventive parce qu'il n'y a pas à dénoncer aujourd'hui des choses qui n'existent pas, sauf que je ne suis pas hors-sol et que ça va demander un certain nombre d'années d'expérimentation pour qu'on puisse en tirer des conclusions de l'exercice. Mais c'est bien de se les dire aujourd'hui afin que vous puissiez entendre et qu'il puisse entendre également, mais sans aucune forme de procès, que nous sommes vigilants.

Nous sommes vigilants parce que Thomas HUTIN a aussi posé des questions sur les conditions tarifaires : est-ce que des prix vont baisser ? Est-ce qu'il y aura des répercussions pour les usagers ? Il n'y aura pas de remise de chèque énergétique, mais Monsieur MERCUZOT nous rassure en nous disant que la baisse de TVA de 20 % à 5,5 % favorisera les usagers. C'est une bonne note.

Sauf que dans ce que je peux lire aussi ici et là, et rappelez-vous, à l'époque, je vous citais une analyse d'un journal, certes qui était *Mediapart*. J'avais dit à l'époque : « Ce n'est pas *Le Figaro* », mais *Le Figaro* aurait peut-être pu le produire une journée s'il avait été absent avec ses convictions, qu'à nos yeux, dans la finalité, une SEMOP reste quand même une arme de destruction massive de la gestion publique et qu'on y décèle des dangers à terme. Alors, pas dans les premières années parce que tout est très beau et merveilleux, et vous avez relaté notamment l'accent environnemental qui est plaisant, mais comme dans toute société commerciale, les SEMOP ont pour objectif de produire des dividendes élevés pour leurs actionnaires et c'est le rapport qui le rapporte.

Cette clause implique que la collectivité politique, nous-mêmes, intégrions la recherche de profit maximum dans des opérations d'intérêt général financées par des usagers et c'est malheureusement un principe qui est contraire aux objectifs républicains. C'est un rappel simple, tout en disant que pour le moment, il n'y a pas de dérapage, mais vigilance et piqure préventive pour dire que nous regardons de près ce qui se passe.

Ainsi, les rapports en général laissent apparaître, pas celui qui va venir cette année, parfois des maîtrises publiques en trompe-l'œil et la participation minoritaire de la collectivité à la filiale privée est souvent destinée à favoriser des dividendes maximum dans des formes d'opacité. Et un précédent débat avait fait relever que même Monsieur MERCUZOT avait eu quelques difficultés dans les premières opérations à nous expliquer le méandre financier qui apparaissait aux yeux de tout le monde, mais sans que ce ne soit une accusation, Monsieur MERCUZOT, mais le montage était compliqué et complexe.

Aussi, affirmer qu'une maîtrise publique des SEMOP est un gage de sécurité et d'efficacité, je continue à penser que ça peut être un leurre. Ça n'a strictement rien à voir avec un service public que l'on pourrait offrir avec une totalité maîtrise publique par les usagers.

Et de conclure que de nombreuses associations constatent que les SEMOP sont comme des sociétés privées qui bénéficient de remontées de dividendes masquées dues à des ingénieries financières qui sont parfois complexes.

Aujourd'hui, je le répète encore une fois afin qu'on se soit bien compris et entendu : c'est une piqure, nous serons vigilants. Nous souhaitons que ça reste dans un cadre redistributif afin que les usagers restent les grands bénéficiaires et qu'il n'y ait pas des marges massives qui soient absorbées par un groupe qui vient se faire de l'argent sur un service, à l'origine, public et qui a été construit avec de l'argent public et par les Amiénois.

Je vous remercie, Madame le Maire.

Si je voulais conclure sur une note plus partisane, je dirais que c'est notre façon d'être vigilants afin de combattre la ville chère.

Merci, Madame le Maire.

**MME FOURE : Benoît MERCUZOT.**

**M. MERCUZOT :** Oui, je n'ai pas connaissance malheureusement de l'article de *Mediapart* auquel vous faites référence. Il arrive à *Mediapart* de publier de vrais bons articles et d'être très bien informé. Mais sur cette question-là, il me semble, alors peut-être que vous ne relatez pas

d'ailleurs la totalité de l'article, je n'en sais rien puisque je ne l'ai pas lu, mais je crois qu'il faut avoir une vision beaucoup plus nuancée de l'instrument juridique qu'est la SEMOP.

Je ne pense pas que quelqu'un dans cette salle ait prétendu que la SEMOP était la panacée, que c'était la réponse à tout et qu'il fallait faire gérer tous les services publics par une SEMOP. Enfin, je n'en ai pas le souvenir. Moi, je n'ai pas tenu ces propos, Madame le Maire non plus, et je ne crois pas avoir entendu un quelconque collègue, dans cette salle, avoir tenu ces propos-là.

Je relève parce que comme nous sommes une des premières SEMOP à avoir été créées, on a des échanges avec d'autres collectivités. Elles sont naissantes. Il y a quelques SEMOP en matière d'énergie, mais il y a aussi des SEMOP en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement.

Et pourquoi je prends cet exemple-là ? Parce que ça illustre exactement l'inverse de ce que vous craignez, c'est-à-dire que dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, on était au contraire sur des services publics qui, en grande majorité, sauf à Amiens, étaient gérés par des délégataires privés. À tel point que les collectivités avaient perdu toute capacité technique, toute connaissance technique qui leur aurait permis de se réapproprier le dossier et ces services publics-là.

Allez voir à Dôle, écoutez ce que disent les leaders du marché : l'instrument qu'est la SEMOP permet au contraire aux collectivités de progressivement se réapproprier la capacité technique et la connaissance, y compris financière, de la gestion de ces services publics.

Et donc, je ne lis pas dans une boule de cristal, je n'en ai même pas devant moi, mais il est possible, après tous, que dans ces services publics-là, qui sont quand même essentiels, l'eau et l'assainissement, la SEMOP soit une première étape vers une réappropriation par une gestion en régie directe. Mais je vous assure : regardez ce qui se passe autour de vous et allez discuter avec les différents acteurs du secteur.

Quant aux méandres dans lesquels je me serais perdu, je veux bien admettre qu'il m'arrive de me perdre, comme tout un chacun, sans aucun doute. Je n'en ai pas souvenir. Je peux vous parler du financement du réseau. Non, mais je ne vais pas entrer dans le détail. Je ne vais pas entrer dans le détail.

Tout simplement... Pardon ? Non, non. Mais je ne le prends pas méchamment d'ailleurs et je ne réponds pas méchamment, Monsieur BEUVAIN. Vraiment pas !

Mais simplement, c'est un financement assez classique avec des fonds propres, le capital social, avec des subventions importantes. Il faut rappeler qu'on a quand même 28 millions € d'aides qui viennent du fonds de chaleur, donc de l'État, qui viennent de la région et qui viennent de l'Europe. 28 millions d'euros ! Ça n'est quand même pas rien. Et puis le reste, plus de 30 millions € effectivement en dette bancaire, en emprunts auprès d'organismes financiers.

Voilà les quelques éléments que je pouvais apporter.

**MME FOURE :** Merci.

Donc, je rappelle que vous avez indiqué, Monsieur BEUVAIN, que vous regrettiez la participation minoritaire de la ville. Je vous rappelle que là c'est la loi qui, dans le cadre de la SEMOP, nous impose de ne pas être majoritaires. Donc, je vous rappelle que c'est ENGIE

Cofely qui est majoritaire (51 %) et que les 49 autres pour cent sont répartis entre la Caisse des dépôts et consignations et la ville d'Amiens (donc 34 % pour la ville d'Amiens, 15 % pour la Caisse des dépôts et consignations).

Je voulais vous dire aussi que j'ai rappelé tout à l'heure que l'investissement, c'était 60 millions € et Benoît MERCUZOT vient d'en parler à son tour.

Je pense que quand il est possible qu'on arrive à faire financer un projet qui nous tient à cœur par des financements en partie publics naturellement mais aussi en partie privés, c'est quand même mieux pour le contribuable que de financer en totalité par le public, surtout quand on est dans un domaine comme la SEMOP Amiens Énergies, un domaine technologique extrêmement pointu et dans lequel le personnel qui avait en charge ce dossier dans le passé n'avait pas, et ce n'est pas lui faire offense que de le dire, la compétence technique qu'on peut avoir dans une entreprise privée comme ENGIE Cofely. Donc moi, je me réjouis qu'on puisse arriver à un partenariat public/privé.

Je comprends bien que vous soyez opposé à ce type de partenariat, j'entends bien, et puis on se connaît suffisamment pour savoir quelles sont vos opinions de principe sur de tels sujets, et c'est respectable bien entendu. Mais moi, je me réjouis que le privé vienne, dans un certain nombre de cas, participer avec le public sur certaines opérations. Tout comme, par exemple, je me réjouis qu'un privé vienne investir quelque 30 millions € dans l'hôtel Bouctot-Vagniez pour en faire un hôtel 4 étoiles ou encore qu'un autre privé investisse dans l'extension de l'hôtel Marotte à hauteur de 4 millions €. Je me dis que quand les privés sont prêts à faire cela, c'est probablement qu'ils ont confiance dans l'avenir économique de notre ville et que c'est évidemment bon pour l'économie locale et que c'est bon du coup pour l'ensemble des habitants de la ville. Je n'oublie pas aussi les impôts que payent ces différents organismes et qui peuvent donc nous permettre de faire un certain nombre d'actions, notamment dans le domaine social, mais pas seulement, dans le domaine de la santé, dans le domaine de l'éducation et j'en passe. Et donc, je me réjouis qu'on puisse arriver à ce genre de partenariat public/privé.

S'il n'y a pas d'autre remarque, je vais donc remercier Monsieur VINCENT et je reprends la séance. Je vous propose que nous reprenions la séance qui a été interrompue tout à l'heure pour permettre à Monsieur VINCENT de prendre la parole.

*(La séance est reprise à 19 h 07.)*

**MME FOURE** : Et donc, nous allons passer à la suite de notre ordre du jour.

**DONT ACTE**

## **8 - SEMOP AMIENS ÉNERGIES. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES. ANNEE 2017.**

**MME RODINGER** : Je vous invite, mes chers collègues, à prendre acte du rapport d'activités présenté par la SEMOP Amiens Énergies au titre de l'année 2017.

**MME FOURE** : Alors, ce rapport d'activités a été présenté précédemment par Monsieur VINCENT. Donc, on ne va pas le redétailler, si vous le voulez bien. Mais évidemment, le débat est ouvert s'il y a d'autres questions que celles qui ont été posées tout à l'heure. Il n'y en a pas. Alors, on peut passer au vote.

**MME RODINGER** : Il n'y a pas de vote.

**MME FOURE :** Ah ! oui il n'y a pas de vote, pardon. C'est un rapport. Pardon ! C'est un rapport d'activités. Donc, nous prenons acte que le rapport a été présenté.

**DONT ACTE**

### **9 - AGENDA 2030. AJUSTEMENT APRES CONCERTATION.**

**MME RODINGER :** Je vous rappelle que fin 2015, la ville d'Amiens a décidé de relancer le projet territorial de développement durable en adoptant une stratégie d'objectifs et de méthodologie.

Dans ce cadre, le Centre de ressources de développement durable a proposé à la collectivité de tester la méthode VISION+21.

Cette méthodologie repose sur l'utilisation d'une boîte à outils constituée de « jeux-exercices » réalisés au cours de séminaires, dont la finalité est de construire une vision prospective partagée et ainsi mieux orienter le projet de territoire de la collectivité.

C'est ainsi qu'un réajustement a été réalisé au cours d'une concertation menée fin 2017 entre les élus, les partenaires institutionnels, les acteurs économiques, associatifs et agents des services. Cela s'est traduit par le projet Agenda 2030 que je vous propose d'approuver.

Ce projet est décliné en trois volets :

- Un territoire sobre et producteur d'énergies propres ;
- Un territoire nourricier qui soigne la terre et les gens ;
- Un territoire de liens et de partage.

Chaque volet sera décliné également selon cinq thèmes transversaux que sont l'emploi, les nouveaux modèles économiques, l'éducation, la citoyenneté et la gouvernance interterritoriale.

**MME FOURE :** Y a-t-il des observations ? Monsieur HUTIN.

**M. HUTIN :** Oui, merci, Madame la Maire.

J'ai déjà dit en commission ce que je pensais de ce document que vous proposez puisque pour moi, ce n'est pas un Agenda 2030 ni un Agenda 21 auxquels vous faites référence. Les Agendas 21 ont été créés en 1991 lors du Sommet de la terre à Rio. Donc, c'est quelque chose d'assez normé parce qu'il faut des méthodes pour changer les politiques publiques, pour mobiliser un territoire, et ce n'est pas un ajustement qu'il faudrait : c'est une refonte globale et notamment l'intégration d'un élément que vous oubliez systématiquement : c'est la concertation avec la population. On n'en parle nulle part et le document que vous nous proposez n'est que... alors un sommaire. On en est au sommaire. Il y a des choses qui sont effectivement faites, on ne peut pas dire que vous ne faites rien dans ce domaine-là, mais on n'en est pas à avoir un Agenda 21 qui fixe des objectifs sur un certain nombre de domaines, sur un certain nombre d'enjeux, et qui se donne les moyens de changer les choses de façon notable.

**MME FOURE :** D'autres remarques ? Non. Alors, je passe la parole à Florence RODINGER. Pardon ? Il y avait Madame LEPRESLE aussi. Pardon, je ne l'avais pas vue. Alors, allez-y et puis Florence répondra globalement.

**MME LEPRESLE** : Non, juste un mot. Je l'avais déjà abordé lors de la première présentation : c'est comment vous intégrez le projet urbain qui existe pour Amiens 2030 dans ce document ? Est-ce que vous avez complètement abandonné ce projet urbain ? Enfin, on n'en parle plus quoi. Et donc, à chaque fois qu'il y a une nouvelle municipalité, une nouvelle équipe, on recommence à réfléchir sur d'éventuels objectifs, mais bon. Enfin c'est dommage quoi.

**MME FOURE** : Florence RODINGER.

**MME RODINGER** : Merci.

Donc, comme je le disais en commission à Monsieur HUTIN, décidément je n'arriverai pas à le satisfaire. Mais en tout cas, je le remercie pour son éclairage constructif. Mais alors vous proposez quoi exactement ? De réécrire et de mettre tout dans les bonnes cases parce que là, on ne parle que sémantique et nomenclature ? Or, est-ce qu'on va passer notre temps à écrire des plans et des outils parce qu'on a quand même ce qu'il faut en termes de plans ? Vous m'obligez effectivement à le dire, mais on n'a pas noté dans les cases qu'effectivement on avait un rapport développement durable tous les ans qui faisait état non seulement des objectifs mais des actions sur le développement durable. On a aussi œuvré pour le Plan Climat-Air-Énergie qui est maintenant confié au pôle métropolitain. On a notre fameux pacte qui est en cours, notre plan d'action énergie.

Enfin, voilà, je peux décliner... enfin, je veux dire, j'en ai... Voyez, voilà, tout ce qu'on fait concernant le développement durable, pas seulement l'énergie, mais tout... En fait, tous les plans que l'on a adoptés politiquement en début de mandat, je pense aussi au bien-être pour le pacte pour le bien-vivre ensemble, le pacte pour l'emploi, sont forcément annexés à ce calendrier, à cet Agenda. Je n'ai pas envie de faire réécrire les choses et de compléter les cases qui sont déjà bien... qui seraient à fournir.

Et moi, j'ai envie de vous dire : vous dites qu'on n'a plus le temps. Je préfère qu'on passe à l'action parce que le climat n'attend plus, comme vous le dites si bien.

Vous me dites que ce n'est pas concerté, mais si, puisque justement on a fait un séminaire de deux jours de concertation et notamment avec 40 personnes, 40 acteurs du territoire dont la société civile, mais qui a tout loisir de s'exprimer à toute occasion sur divers sujets. Je pense notamment à Bonjour Madame le Maire, je pense aux réunions de ma collègue Nathalie LAVALLARD.

Ensuite, Madame LEPRESLE, comment intégrer le projet urbain 2030 ? Est-il abandonné ? Écoutez, c'est notre projet urbain. Il est déjà bien abouti concernant, par exemple, si vous parliez de ça, je ne sais pas, avec les bus Némò déjà. Donc, un réseau de chaleur. On a déjà bien abouti sur des sujets qui œuvrent en faveur du développement durable et des énergies renouvelables. Je ne parle pas non plus de la ferme solaire, etc.

Mais je crois que le sujet qui suit justement en termes d'objectifs est tout à fait exemplaire et va certainement vous satisfaire puisque mon collègue Benoît MERCUZOT va vous présenter la trajectoire sur l'autonomie énergétique à 2050.

**MME FOURE** : Merci.

Sur le schéma urbain, juste un mot pour ajouter à ce que vient de dire Florence RODINGER. Il a été voté dans le mandat précédent. Il a vocation... Enfin il existe toujours. Il n'a pas été remis en

cause, mais comme tout schéma, c'est un... comment dirais-je... c'est comme... un cadre assez général, si vous voulez, dans lequel ensuite les actions concrètes ont vocation à s'inscrire. Donc, c'est bien ainsi qu'il a été conçu, d'ailleurs comme tous les schémas, et c'est bien ainsi que nous essayons, avec les actions que nous menons, de le remplir progressivement mais sans aller à l'encontre des grandes orientations qui ont été données à l'époque.

René ANGER.

**M. ANGER :** Effectivement, le caractère général brainstormesque, je ne sais pas comment dire, du document aboutit à des contradictions y compris avec ce que vous faites et avec lesquelles d'ailleurs je suis en accord. Donc là-dessus, ce n'est pas ce que vous faites qui a mon désaccord, mais c'est ce qui est écrit dans le document. Quand je lis « urbanisme apaisé dans la ville centre en réduisant la densification », ce n'est pas sûr que ce soit l'objectif, y compris de l'actuelle municipalité...

**MME FOURE :** Oui.

**M. ANGER :** ... et je suis violemment contre cette idée de dédensifier la ville centre pour construire de manière dispersée dans les communes périphériques et augmenter les coûts de mobilité, etc.

Donc, là où je dis que je suis d'accord avec ce que vous faites, c'est qu'on densifie quand on construit le quartier de la Vallée, on densifie quand on construit ailleurs. Il y a toujours plein d'opérations qui passent et c'est bien. Et cette idée de ville apaisée en dédensifiant, ça me paraît, pardonnez-moi de le dire, une connerie. Ce n'est pas celle que vous faites d'ailleurs, mais c'est ce qui est écrit dedans. Donc, à un moment donné, c'est bien de réfléchir, mais c'est bien aussi de mettre en cohérence avec ce qu'on fait. D'où l'intérêt quand même de recadrer avec des fiches-actions et...

**MME FOURE :** Alors, je vais essayer de résoudre cette contradiction en disant que dédensifier, c'est ce qu'on fait quand même assez largement dans le quartier Nord en dédensifiant en hauteur pour redensifier en surface au sol évidemment. On est dans une ville dans laquelle il y a énormément d'espace et donc on a suffisamment d'espace à l'intérieur même de la ville telle qu'elle est. Regardez un petit peu, quand on y songe, l'espace libéré par l'hôpital Nord tout prochainement, regardez nos ZAC, etc. Enfin on a beaucoup d'espace. Regardez le secteur de Cosserat. On a énormément d'espaces qui sont constructibles dans la ville.

Et par conséquent l'objectif, c'est en effet de ne pas étendre la ville au-delà de ses limites actuelles, ça va de soi, et je sais qu'on est tous d'accord sur ce sujet-là, pour plutôt construire la ville sur la ville, comme disent les sachants.

Sur le sujet, est-ce que le débat est suffisamment exprimé ? On passe au vote.

**ADOPTE**

Observations :

*M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme LION-LEC (pouvoir à M. ANGER), M. ANGER, Mme BERGER (pouvoir à M. HUTIN), M. BEUVAIN, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD), M. LESSARD et M. CARDON (pouvoir à M. BEUVAIN) se sont abstenus.*

## 10 - POURSUITE DU PROCESSUS CIT'ERGIE.

**MME RODINGER** : En 2015, la ville d'Amiens et Amiens Métropole ont souhaité donner un nouvel élan à la politique de transition énergétique et écologique, notamment avec le lancement de nombreuses démarches structurantes et intégrées. Parmi celles-ci, je peux vous citer la signature de la Convention des Maires et l'adoption de la démarche Cit'ergie®.

Engagées conjointement dans la démarche de labellisation Cit'ergie®, nos deux collectivités ont obtenu en novembre 2018 le label Cap Cit'ergie®, premier des trois niveaux de performance. La mise en œuvre d'un programme d'actions permettra d'obtenir le niveau de labellisation supérieur nommé Cit'ergie®.

Ce programme porte sur la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre dans les domaines du développement territorial, du patrimoine, de l'approvisionnement énergétique, de l'eau et de l'assainissement, de la mobilité, de l'organisation interne, de la communication et des coopérations.

Je vous propose d'approuver la poursuite de l'engagement de la ville d'Amiens, aux côtés d'Amiens Métropole, dans le processus Cit'ergie®.

L'obtention de ce niveau serait le signe tangible des efforts fournis par la collectivité en matière de développement durable et de préservation du climat et des ressources.

**MME FOURE** : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On peut passer au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 11 - FEUILLE DE ROUTE VERS L'AUTONOMIE ENERGETIQUE DE LA VILLE D'AMIENS. APPROBATION.

**M. MERCUZOT** : Il s'agit pour nous d'adopter la feuille de route vers l'autonomie énergétique pour laquelle nous nous fixons un objectif à l'horizon 2050.

Concernant cette feuille de route vers l'autonomie énergétique, il y a mille et une façons en réalité de l'aborder.

Je pense que les uns et les autres qui avons pris le temps de regarder le document qui est annexé à cette délibération, on a été un peu marqués par ce schéma qui a été construit par l'ADEME, qui concerne notre territoire et que l'on peut résumer à quelques chiffres.

Aujourd'hui, notre territoire, d'un point de vue collectif, doit payer 480 millions € par an pour payer l'énergie que l'on consomme, que le territoire consomme. Si nous ne faisons rien, c'est ce que nous dit l'ADEME, en 2050, il faudra chaque année payer 1 milliard €.

Et ce qui est proposé, c'est au fond deux choses. De dire premièrement : il faut absolument que nous soyons capables de diminuer notre consommation d'énergie. Et deuxièmement, il faut qu'en 2050 les énergies que nous consommerons soient en équivalent produites sur le territoire. Ça ne voudra évidemment pas dire que l'on vivra en autarcie énergétique, mais cela voudra dire que nous serons capables, d'une certaine façon, d'effacer notre consommation d'énergie.

Et très concrètement, parce que là on raisonne au niveau très général du territoire, mais si on regarde un foyer tel que le définit l'ADEME, à ce jour, il paye 2 800 € par an pour l'énergie qu'il consomme ; en 2050, il en paierait 6 000 €. Et la trajectoire qui est proposée, c'est de dire : avec les consommations, avec la baisse des consommations, on souhaite que ce ménage n'ait plus qu'à payer, en 2050, non plus 2 800 €, évidemment pas 6 000 €, mais seulement, si l'on peut dire, 2 200 €.

Alors, on peut dire : c'est très bien tout ça, ce sont des chiffres, ce sont des objectifs après tout, allons-y, ça ne mange pas de pain. Heureusement qu'évidemment cette feuille de route est beaucoup plus solide que cela. Elle est solide notamment parce qu'elle s'appuie sur un certain nombre d'actions qui sont d'ores et déjà mises en œuvre au niveau de notre ville. Je vais en citer quelques-unes. C'est une forme d'inventaire à la Prévert. Il ne se veut pas exhaustif.

Mais, par exemple, la cartographie thermique pour laquelle les habitants de notre territoire montrent un intérêt tout particulier, cette cartographie thermique qui, je vous le rappelle, permet à tout un chacun d'aller voir si son habitation, et notamment les habitations individuelles sont ou non correctement isolées. L'accompagnement d'un technicien fait que cette cartographie thermique peut être lue et peut commencer à donner des renseignements intéressants à chacun des habitants de notre ville.

Il y a dans les projets qui aboutiront prochainement la mise en place d'un cadastre solaire pour voir, du point de vue de l'orientation des bâtiments et des toitures, de quelle façon il est possible, pour un particulier ou pour tout un chacun, de profiter d'un positionnement optimal pour pouvoir mettre en place des panneaux photovoltaïques.

Il y a ce projet sur lequel nous nous sommes prononcés lors du dernier conseil, me semble-t-il, lors du précédent conseil, de création d'une ferme solaire sur un terrain qui nous appartient.

Il y a ce projet de réseau de chaleur sur lequel je ne reviens pas puisque nous venons d'en parler assez longuement.

Et puis il y a aussi tout simplement le fait que la ville vient en appui aux mécanismes nationaux, je pense à l'ANAH, aux mécanismes régionaux, je pense au SPEE, mis en place pour aider les particuliers à rénover leur patrimoine, rénover du point de vue énergétique leur patrimoine.

On l'a déjà dit, mais je pense qu'il faut le répéter : les ressources qui arrivent à la ville du fait de sa participation au réseau de chaleur, notamment en ce moment de la redevance d'occupation du domaine public, et je l'espère dans quelques années des dividendes, puisque nous sommes actionnaires, ces ressources-là, on a commencé et on poursuivra, elles sont complètement dédiées à aider les particuliers qui se lancent dans des travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments.

Voilà des actions concrètes, des actions qui sont, au fond, des toutes premières marches, car on voit bien que la route est longue. Elle est compliquée. Elle n'est d'ailleurs pas complètement tracée parce qu'à l'horizon 2050 un certain nombre d'énergies que l'on pourra sans doute déployer alors sont peut-être même à peine envisagées aujourd'hui. Donc, il faut rester modeste, mais il faut être convaincu et il faut surtout que cette feuille de route vers l'autonomie énergétique nous permette de nous appuyer sur un développement, de créer un développement économique.

Et je ne reviens pas sur cet élément, il est assez largement développé dans la feuille de route, mais nous nous appuyons sur un outil que nous avons créé, qui est Amiens Cluster, et qui vise précisément à faire apparaître notre ville, et plus largement notre territoire, comme un territoire en pointe sur cette question de l'autonomie énergétique et comme un territoire qui pourra tirer profit, du point de vue des activités économiques qui s'y développent, de cette volonté politique très forte qu'il vous est proposé d'adopter ce soir.

**MME FOURE :** Des remarques ou questions ? Monsieur HUTIN.

**M. HUTIN :** Oui, merci. On a déjà eu ce débat à l'agglomération.

Il est effectivement intéressant de se projeter, de faire de la prospective. C'est ce qui a été fait effectivement par cette étude effectivement intéressante sur l'aspect économique pour dire qu'effectivement l'augmentation du prix des énergies, on doit effectivement l'éviter en investissant dans les énergies renouvelables et dans les économies d'énergie qu'on peut appeler les négawatts.

Vous proposez dans ce cadre-là un scénario qui en plus crée de l'emploi, donc c'est quand même intéressant aussi pour notre territoire, qui crée plus d'emplois sur notre territoire qu'il n'en détruirait, ce qui n'est pas forcément le cas en fonction des types d'industries.

Cette feuille de route a des aspects forcément positifs. Vous comprendrez bien qu'il y a des aspects qui me posent question. On parle d'autonomie énergétique. On a une grosse part de méthanisation tout en disant que les ressources de cette méthanisation ne viendraient pas forcément, la biomasse ne viendrait pas forcément de notre territoire, ce qui en termes d'autonomie énergétique pose quand même un problème. L'autonomie, ce n'est pas simplement si on produit chez nous, mais d'où viennent les ressources. Sinon, on va chercher des énergies fossiles.

Sur l'éolien, je l'ai déjà dit : là, on a donc uniquement de l'éolien, de la micro-éolienne, avec un objectif de 18 000 micro-éoliennes, donc il faut en mettre une par jardin, ce qui va quand même poser des problèmes. Ce ne sont pas simplement des petits problèmes. Une micro-éolienne, c'est un mât de 12 mètres pour pouvoir produire suffisamment. Donc 12 mètres dans son jardin, ça risque d'être gênant au niveau des voisins.

Sur le solaire, effectivement, vous avez commencé avec cette centrale solaire, et j'étais favorable et j'ai même participé au groupe de travail. Sur l'objectif qui est fixé en termes de solaire photovoltaïque, ce n'est pas une centrale : c'est 13 centrales d'ici 2050. Donc là, on avait une opportunité avec la décharge du chemin de Vauvoix qui fait effectivement un doublement intéressant puisqu'on réhabilitait un site qui était déprécié. On n'en trouvera pas 13 comme ça, donc les objectifs sont peut-être un petit peu ambitieux.

Et puis, comme je l'ai dit tout à l'heure sur le sommaire Agenda 2030, pour engager une population, il faut aussi travailler avec elle sur les solutions viables, et encore une fois ça manque de concertation.

Ce qui manque aussi dans ce document, mais je ne cesse de le répéter, c'est des échéances et des objectifs à terme : 2050, il ne faut pas attendre 2050 pour s'y mettre, vous serez bien d'accord avec moi. Il faut engager des choses au fur et à mesure et voir si on est dans le bon rythme. Les scientifiques nous ont alertés là-dessus : pour ne pas atteindre les 2 degrés d'augmentation globale et ne pas être dans une crise climatique qui soit irréversible, c'est une

question de rythme, une question de temps. Donc pour cela, il faut aussi qu'on se fixe un rythme suffisant pour atteindre ces objectifs qui nous engagent.

**MME FOURE** : D'autres remarques ? Oui, Monsieur LESSARD.

**M. LESSARD** : Juste un petit mot parce qu'on a eu un débat riche en commission développement durable sur ce texte et également au conseil d'Amiens Métropole. On relève tout de même qu'il n'a pas de caractère contraignant quand les urgences climatiques et environnementales nous appellent à faire plus vite. Je crois que ça rejoint ce que vient de dire mon collègue. Et même au niveau gouvernemental et ministériel, il semble qu'on se réveille pour prendre des décisions un petit peu plus efficaces et se pencher un petit peu plus sur la question, même si on est parfois dans la posture.

Un mot sur la partie relative au secteur industriel, sur laquelle nous étions d'accord pour modifier une première version. Elle a été modifiée, mais je trouve quand même que le fait qu'on n'inclue pas ce secteur dans les objectifs, alors qu'on vient de dire qu'il n'y a rien de contraignant et que c'est l'intérêt de tout le monde de se mettre au travail. Vu la part importante qui est le tiers, je pense, de consommation d'énergie du secteur industriel, le fait qu'on n'accorde qu'une attention particulière ne paraît pas suffisant.

De plus, le paragraphe n'est pas forcément rédigé d'une façon très positive par rapport à ces entreprises justement qu'on compte attirer et pour lesquelles on est en train de dire que le développement durable, l'autonomie énergétique, c'est créateur d'emplois, d'innovation, etc. Et donc on le taxe de ne pas être fiable ni en évolution de consommation, ni en volonté de développer des économies d'énergie, et je trouve que c'est un petit peu contre-productif.

Je pense que la version qu'on a retravaillée n'est pas encore idéale et qu'il faudrait y porter plus qu'une attention particulière, mais se mettre autour de la table aussi avec le secteur industriel pour les inviter à partager mieux notre feuille de route. Voilà, c'est une simple remarque sur ce point.

Mais sinon, nous sommes d'accord pour le voter puisqu'on l'a déjà fait au conseil d'Amiens Métropole.

**MME FOURE** : D'autres observations ? Non. Alors, Benoît MERCUZOT.

**M. MERCUZOT** : Oui, quelques mots sur un débat qui pourrait durer encore très longtemps.

Il y a un point sur lequel je peux vous rejoindre qui est... Vous ne l'avez pas posé comme ça, mais de mon point de vue, il apparaît comme ça : c'est la question du territoire.

Aujourd'hui, cette feuille de route, nous l'adoptons pour la ville d'Amiens, nous l'avons adoptée il y a quelques semaines, oui, sur Amiens Métropole. La question se posera évidemment de savoir si, et la réponse, on la connaît déjà. C'est plutôt de savoir comment on peut étendre cet objectif-là sur un cadre plus large et notamment, par exemple, sur celui-ci du pôle métropolitain, ce qui peut répondre en partie à cette question de la méthanisation que vous soulevez avec une certaine raison.

Je crois que là encore nous sommes mûrs, me semble-t-il, en tout cas nous l'avons été à la métropole. Je pense qu'on va l'être ce soir pour adopter la feuille de route. Je ne suis pas certain que le pôle métropolitain ait une maturité telle qu'il puisse encore se saisir concrètement

de cette question-là, mais je ne doute pas que ça arrivera et peut-être encore plus vite que ce que l'on imagine aujourd'hui. Ça, c'est un premier élément.

Concernant l'industrie, je vous rassure, Monsieur LESSARD : enfin nous avons la ferme conviction que cette feuille de route perdrait un tiers de son sens si l'on se contentait de dire et de traiter avec un certain dédain la question industrielle.

Ce que l'on veut dire, peut-être de façon maladroite, c'est que les industriels ont leur propre logique et qu'il convient effectivement, vous avez utilisé le terme, je crois, de se mettre autour d'une table avec eux. Et au fond, et ça me permettra aussi de rebondir sur ce que disait Monsieur HUTIN, c'est la même chose pour l'ensemble des acteurs.

Cette feuille de route vers l'autonomie énergétique, le fait de produire autant d'énergie qu'on en consomme, ne pourra véritablement fonctionner que si l'ensemble des acteurs du territoire, c'est-à-dire à la fois les industriels, mais les entreprises de tous secteurs, les habitants eux-mêmes, sont convaincus et ont la volonté d'avancer dans cette direction-là. Et de fait, l'un des premiers travaux que l'on devra faire, et avec ma collègue Florence RODINGER, nous nous y attelons d'ores et déjà, et des propositions pourront être faites vraisemblablement dans quelque temps, nous ferons des propositions très concrètes précisément dont on considèrera qu'elles sont de nature à emmener l'ensemble des acteurs du territoire avec nous, parce que la collectivité elle-même et seule ne peut rien.

Sur la question des éoliennes, je pense que sur cette question, il ne faut pas raisonner avec les connaissances d'aujourd'hui. C'est-à-dire que les éoliennes urbaines, les éoliennes horizontales, par exemple, aujourd'hui, techniquement, ne sont pas au point, mais qui sait, Monsieur HUTIN ? On pourrait peut-être se dire qu'avant même 2050, les éoliennes, de nouvelles technologies permettront de tirer parti du vent. D'ailleurs, la semaine dernière, à Loos-en-Gohelle, il y avait une start-up justement qui présentait un produit particulièrement intéressant. Donc moi, je suis absolument confiant sur ces évolutions-là qui nous permettront, y compris en ville, de bénéficier de l'énergie que peut nous apporter le vent.

**MME FOURE :** Merci.

Je voudrais rajouter que bien sûr le débat a eu lieu il y a quelques semaines au conseil d'Amiens Métropole, mais il est légitime qu'il ait lieu aussi à la ville, puisque je vous rappelle que la ville, c'est une part importante du territoire d'Amiens Métropole, mais c'est aussi et surtout une part très significative de la consommation d'énergie. Je crois ne pas faire d'erreur en disant de l'ordre de 4/5, je crois. C'est à peu près ça. Je crois qu'environ 4/5 des dépenses énergétiques qui ont lieu sur le territoire d'Amiens Métropole sont en réalité produites sur le territoire de la ville d'Amiens. Donc, c'est une première raison.

Et puis la deuxième raison, c'est que l'agglomération s'est engagée fortement dans cette démarche d'autonomie énergétique à horizon 2050, et 2050, quoi qu'on en pense, c'est demain matin à l'échelle en tout cas de l'histoire de notre ville. C'est pour ça qu'il faut s'y atteler dès maintenant bien sûr, et de ce point de vue, Monsieur HUTIN a raison d'insister sur l'urgence des actions à mener.

Mais simplement, la métropole a un certain nombre de compétences qu'elle exerce sur son propre territoire et il incombe aux différentes communes de décliner, à leur façon, la feuille de route qui a été adoptée d'abord à l'échelle de la métropole et c'est bien ce que nous faisons, ce soir, en insistant, comme l'a fait Benoît MERCUZOT, sur les actions qui ont été mises en place

spécifiquement sur la ville d'Amiens. Le réseau de chaleur, que je sache, c'est la ville d'Amiens. La ferme solaire, que je sache, c'est la ville d'Amiens. Les subventions pour la rénovation énergétique des maisons, que je sache, c'est la ville d'Amiens. Donc, c'est bien dire que la ville, pour ce qui la concerne, agit fortement dans ce sens-là et donc participe à sa façon, bien sûr, au respect de ce que nous avons voté ensemble au conseil d'Amiens Métropole il y a quelques semaines.

Mais du coup, on voit bien que prennent sens les différentes actions qu'on a mises en place déjà depuis plusieurs mois et plusieurs années dans ce domaine, et je pense qu'on ne peut que se réjouir tous de voir qu'on a une unanimité de prise de conscience et de volonté d'améliorer les choses et de tendre vers l'autonomie énergétique de nos différents territoires.

Voilà ce que je voulais dire.

Est-ce qu'on peut passer au vote s'il n'y a pas plus d'observation(s) ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**MME FOURE** : C'est vraiment une délibération extrêmement importante que nous venons de voter et évidemment on fera un bilan régulièrement pour voir où on en est de l'autonomie énergétique.

**12 - RESEAU DE CHALEUR NORD. OPH D'AMIENS METROPOLE. TRAVAUX D'AMELIORATION.  
PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.**

**M. LORIC** : La ville d'Amiens est propriétaire du réseau de chaleur Nord qui dessert, via un réseau secondaire qui est la propriété de l'OPAC, d'Amiens Métropole, plus de 4 000 logements de ce bailleur social.

Des travaux ont été réalisés par Amiens Énergies, sous couvert de l'OPAC d'Amiens Métropole, pour un montant global de 1 196 190 €.

L'objectif est d'améliorer l'efficacité de la distribution et de permettre d'individualiser des portions de réseau secondaire.

Ces travaux permettront également d'intervenir sans couper l'intégralité de l'alimentation du réseau primaire.

Je ne veux pas rentrer dans trop de détails techniques, mais il est important dans le passage et dans l'interconnexion du réseau qu'on va avoir avec Amiens Énergies que les radiateurs des utilisateurs ne soient pas directement reliés aux centrales de production de chaleur, puisque le réseau primaire est un réseau qui est quand même sous pression, haute pression, à 8 bars, donc ça nécessite l'installation de ces sous-stations qui permettent l'échange de chaleur sans que le fluide passe de l'un directement à l'autre.

C'est pourquoi je vous propose de participer à ces travaux à hauteur de 500 000 € et donc de verser à l'OPAC d'Amiens Métropole et d'approuver la convention correspondante.

J'en profite pour rappeler que – c'est un rappel historique qui est important – le réseau de chaleur qui, aujourd'hui, est propriété de la ville d'Amiens a été cédé par l'OPAC à la ville d'Amiens, et je rappelle que ça a été fait à l'euro symbolique, ce qui est important. Si on y réfléchit, ça veut dire que ce sont les locataires de l'OPAC qui ont financé ce réseau de chaleur

et donc ce serait une double peine si en plus les travaux nécessaires sur le réseau devaient être supportés intégralement, encore une fois, par les locataires de l'OPAC. Et donc, il est tout à fait normal de proposer cette subvention qui vient partager en fait des coûts qui sont mutualisés entre les uns et les autres.

Je vous propose donc également d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

**MME FOURE :** Merci et merci, Jean-Christophe, d'avoir rappelé cet élément qui est très important parce qu'évidemment ce n'est pas la norme pour la ville de participer à des travaux d'un organisme, quel qu'il soit, qui désire se raccorder à notre réseau de chaleur. C'est bien parce qu'il nous a semblé équitable de le faire compte tenu de l'histoire qu'a rappelée Jean-Christophe LORIC que nous le faisons ce soir. Donc, que cela ne donne pas d'idée éventuellement à d'autres organismes ou opérateurs de nous demander de subventionner leurs éventuels travaux de raccordement à ce réseau.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**13 - RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS. PARTENARIAT ENTRE GRDF ET LA VILLE D'AMIENS. RENOUVELLEMENT. CONVENTION.**

**MME FOURE :** Le point 13 devait être traité par Renaud DESCHAMPS, mais je pense qu'il a dû avoir un contretemps. Donc, je vais présenter le dossier en lieu et place.

Lors de la séance du conseil municipal du 13 septembre 2018, nous avons approuvé la convention de partenariat avec GRDF actant le financement de la conversion à l'énergie gaz pour les particuliers.

Je vous propose de renouveler cette convention qui permettra de promouvoir, auprès des habitants, le remplacement d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire vétustes, coûteux ou polluants par des solutions plus performantes et plus économiques.

À ce propos, je vous informe que GRDF s'engage à mobiliser une enveloppe financière de 8 000 € pour accompagner, cette année, 20 dossiers sur Amiens. Cela correspond à une aide donc de 400 € par dossier. La division est vite faite.

Je vous propose donc d'approuver cette nouvelle convention et de m'autoriser à la signer.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME FOURE :** Nous en avons ainsi terminé avec les délibérations portant sur l'environnement, le développement durable et tous ces sujets qui sont extrêmement importants pour les habitants de notre ville et les habitants à venir. Je reprends l'ordre normal de l'ordre du jour.

**14 - TERRAIN DE CAMPING LE PARC DES CYGNES. SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AMIENS DEVELOPPEMENT. BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF POUR LA GESTION DU SITE.**

**MME FOURE :** Le terrain de camping d'Amiens Métropole "le parc des cygnes" a été créé en juillet 2003.

Il a été géré par le biais d'une délégation de service public confiée à la société SAS Ambiani Tourisme, puis par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public accordée à cette même société. Cette autorisation d'occupation temporaire vient d'expirer.

Malgré une gestion globalement satisfaisante du site par ce délégataire et le maintien d'un classement en 4 étoiles, un plan de modernisation doit être engagé afin de répondre aux attentes de ses clients et d'améliorer les équipements du camping. D'importants investissements sont donc à prévoir.

Aussi, pour permettre le développement de cette activité, la parcelle, propriété de la ville d'Amiens, et c'est la raison pour laquelle on passe en délibération ici, fera l'objet d'une cession à Amiens Métropole. Dans l'attente de la réalisation des formalités de cession, le développement de cette activité se fera au titre des qualités et compétences respectives de chaque collectivité.

À ces fins, Amiens Métropole, qui détient la compétence tourisme, a déclaré le camping d'intérêt communautaire et a décidé d'en confier la gestion et l'exploitation à la société publique locale Amiens Développement, et ça a été adopté lors du dernier conseil d'Amiens Métropole d'ailleurs. C'est une délibération en ce sens.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'approuver le bail emphytéotique à intervenir avec la SPL Amiens Développement et Amiens Métropole, et de m'autoriser à le signer.

Ce bail emphytéotique, d'une durée d'environ 18 ans, permettrait de fixer les droits et obligations respectifs de chacun, notamment en ce qui concerne le versement d'une redevance par le preneur composée d'une part fixe de 15 000 € HT annuel et d'une part variable de 5 % du chiffre d'affaires HT lié à la location d'emplacements et mobil-homes, si ce chiffre excède 200 000 € HT.

Néanmoins, je vous précise que le preneur sera exonéré de cette redevance pendant les huit premières années d'exploitation, compte tenu de son engagement à remettre à niveau le camping.

Et évidemment ce que je viens de vous exposer est en tout point en coordination avec ce qui a été voté au dernier conseil d'Amiens Métropole. Donc, je pense qu'il n'y a pas de question. J'ai bien raison et donc je mets au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**15 - CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE AMIENS METROPOLE, LA VILLE D'AMIENS ET LE CCAS. AVENANT N°3.**

**M. MERCUZOT :** Il est en effet proposé d'approuver l'avenant n° 3 à la convention de mutualisation signée avec Amiens Métropole et le centre communal d'action sociale.

L'objet de cette convention initiale est, était et est toujours d'ailleurs de répartir les charges des services mutualisés entre nos différents organismes.

Cet avenant n° 3 acte la majoration à due proportion de la quote-part du coût des services supporté par la collectivité et de porter le taux fixe invariant porté par la collectivité de 50,73 % à 51 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier de cette année. En fait, on prend acte de la disparition du budget annexe réseau de chaleur. Et s'agissant des autres taux fixes de contribution définis pour les autres budgets, ils restent sans changement.

Et il est également proposé d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

**MME FOURE** : J'imagine qu'il n'y a pas de question. Alors, on passe au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**16 - AQUAPOLE. SERVITUDES ET CONVENTION DE PASSAGE DU RESEAU DE CHALEUR SUR LES TERRAINS PROPRIETE DE LA VILLE D'AMIENS.**

**M. LORIC** : Dans le cadre de la construction du centre aquatique, la collectivité a autorisé Amiens Métropole et CAP SAMARO, le délégataire, à réaliser toutes les investigations et travaux nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le terrain d'assiette de l'équipement, situé rue Alexandre Dumas, est notamment composé de terrains propriétés de la ville d'Amiens.

Un dossier de transfert de foncier est en cours de préparation afin que la Métropole puisse devenir propriétaire de l'ensemble du terrain d'assiette de l'équipement.

Dans l'attente du transfert de propriété pour en permettre la jouissance par Amiens Métropole, je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec Amiens Énergies permettant d'autoriser la constitution de servitudes pour le passage d'une canalisation.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURE** : Des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**17 - INCORPORATION DE BIENS DITS « SANS MAITRE » DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL.**

**M. LORIC** : Suite à la transmission de deux arrêtés préfectoraux en date des 23 mai et 18 décembre 2018 relatifs à des parcelles dites « sans maître », la ville d'Amiens a mis en œuvre les formalités prescrites par le code de la propriété de personnes publiques afin de pouvoir intégrer dans son domaine privé communal sept parcelles.

Ces parcelles sont listées dans la délibération disponible sur vos écrans et représentent un intérêt certain pour la collectivité en termes d'extension du périmètre du Marais des Trois Vaches, de biodiversité sauvage, d'extension des zones aquatiques accessibles par tous et éventuellement de maraîchage.

Je vous propose ainsi d'incorporer dans le domaine privé communal ces parcelles et d'autoriser Madame le Maire à signer tous actes se rapportant à cette opération.

**MME FOURE** : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**18 - IMMEUBLE SIS RUE DU MOULIN NEUF. CESSIION A L'ÉTAT.**

**M. LORIC** : Aux termes d'un bail emphytéotique, la ville d'Amiens a mis à disposition de l'État des locaux situés 5-7 rue du Moulin Neuf, afin d'y installer le centre universitaire régional d'informatique et du laboratoire de productique gérés par l'Université de Picardie Jules Verne.

Cette mise à disposition a été consentie moyennant le franc symbolique à cette époque.

L'État a fait part, par courrier en date du 9 août 2018, de son souhait de se rendre propriétaire de l'ensemble immobilier dont il s'agit et cadastré section VH n<sup>os</sup> 26, 73 et 74. Il représente une superficie de 2 331 m<sup>2</sup> et sa cession serait consentie moyennant l'euro symbolique.

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande et d'autoriser Madame le Maire à signer tous actes à intervenir dans ce cadre.

**MME FOURE** : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**19 - APREMIS. CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS ADAPTES POUR GENS DU VOYAGE SEDENTARISES SITUES 16, RUE HAUTE DES CHAMPS. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.**

**M. LORIC** : Éligible au dispositif d'aides à la production de logements sociaux de la ville d'Amiens, l'association Apremis sollicite la participation financière de la collectivité pour la construction de 7 logements adaptés pour des gens du voyage sédentarisés, qui seraient donc situés au 16, rue Haute des Champs.

Le coût total de l'opération est estimé à 919 693 € TTC. Je vous propose de prendre acte du plan de financement et d'octroyer à l'Apremis une participation financière d'un montant de 85 629 €, soit 8 000 € par logement, et 29 692 € au titre de la surcharge foncière.

Je vous propose également d'approuver la convention actant les modalités de versement de cette participation et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURE** : Pas d'observation(s) ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**20 - CLESENCE. CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS INDIVIDUELS (6 PSLA) EN PRET SOCIAL DE LOCATION ACCESSION SITUES SUR L'ÎLOT D7 DE LA ZAC RENANCOURT ET DENOMMES LES JARDINS D'AURORE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.**

**M. LORIC :** Je vous propose d'attribuer à Clésence une participation financière de 90 000 € afin de concourir à la réalisation de son programme de construction de 6 logements individuels en PSLA au sein de l'îlot D7 de la ZAC Renancourt qui est dénommé « Les jardins d'Aurore ».

Il s'agit d'un projet composé de 6 maisons de type 4, en complément de 28 logements locatifs sociaux ou collectifs.

Les travaux démarreraient en juin 2019 et les maisons seraient livrées fin septembre 2020. Le prix de vente, subventions déduites, serait de 156 750 € pour chacune des maisons que vous découvrez, ici, sur les écrans.

Je vous propose également d'approuver la convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURE :** Pas d'observation(s) ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**21 - CLESENCE. CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS INDIVIDUELS (6 PSLA) SITUES SUR L'ÎLOT A 30 DE LA ZAC GARE LA VALLEE, RUE DEJEAN ET DENOMMES LES VILLAS DE JEANNE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.**

**M. LORIC :** Clésence toujours qui sollicite une participation financière de la collectivité d'un montant de 87 037,50 € pour son programme de construction de 6 logements individuels PSLA sur l'îlot, cette fois-ci, A30 de la ZAC Gare La Vallée et dénommés « Les Villas de Jeanne ».

Le prix moyen de vente, subventions déduites, serait de 161 000 €. La livraison est prévue pour septembre 2020.

Je vous propose, d'une part, de répondre favorablement à cette demande et, d'autre part, d'approuver la convention afférente et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURE :** Pas de remarque(s) ? Alors, on passe au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**22 - SIP. CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS COLLECTIFS (11 PLUS ET 4 PLAI) RUE MOLIERE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.**

**M. LORIC :** Je vous propose d'allouer à la SIP une subvention de 60 000 € afin de concourir à son projet de construction de 15 logements collectifs locatifs sociaux, composé de 11 PLUS et 4 PLAI et situé rue Molière.

Le prix de revient de l'opération s'élèverait à 2 111 845 €, soit 175 987 € par logement. La livraison des travaux est prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Je vous propose également de prendre acte du plan de financement concernant cette opération et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante.

**MME FOURE** : C'est le même vote que précédemment, j'imagine ? C'est le même vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**23 - SIP. ACQUISITION EN VEFA DE 11 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN PRET SOCIAL DE LOCATION  
ACCESSION SITUES ZAC INTERCAMPUS. ILOT 1D, RUE DU PROFESSEUR CHRISTIAN CABROL.  
PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.**

**M. LORIC** : La SIP sollicite une participation financière de la collectivité pour son programme d'acquisition en VEFA de 11 logements collectifs en PSLA, situés ZAC Intercampus, Ilot 1D, rue du Professeur Christian CABROL.

Cette demande s'inscrit dans la politique en faveur de l'accession sociale à la propriété de la ville d'Amiens réalisée via le montage donc d'un prêt en PSLA.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention à conclure avec la SIP actant le versement d'une somme de 139 116 €, et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURE** : C'est le même vote ? Même vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**24 - SIP. ACQUISITION EN VEFA DE 40 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (13 PLAI ET 27 PLUS)  
SITUES ZAC INTERCAMPUS, ILOT 1D, RUE DU PROFESSEUR CHRISTIAN CABROL. PARTICIPATION  
FINANCIERE. CONVENTION.**

**M. LORIC** : Toujours au sein de la ZAC Intercampus, je vous invite à répondre favorablement à la SIP qui sollicite une participation financière de la collectivité à hauteur de 160 000 € pour l'acquisition en VEFA de 40 logements locatifs sociaux (13 en PLAI et 27 en PLUS).

Le prix de revient de l'opération s'élève à 5 580 834,60 €, soit un montant de 139 520 € par logement. La livraison des travaux est prévue pour janvier 2020.

Je vous propose d'approuver la convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURE** : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**25 - SIP. ACQUISITION DE 49 LOGEMENTS SITUES RUE PHILIPPE LEBON ET RUE CHABANNES.  
EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS.  
CONVENTION.**

**M. LORIC** : Je vous propose d'accorder à la SIP HLM la garantie de la ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 714 599 € qui serait destiné à financer l'acquisition de 49 logements locatifs sociaux, soit 39 en PLUS et 10 en PLAI, situés rue Philippe Lebon et rue Chabannes. Le prix de revient de l'opération s'élève à 7 145 899 € et la réception prévisionnelle est fixée à septembre 2020.

Je vous propose, d'une part, d'approuver la convention fixant les modalités de la garantie et, d'autre part, d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURE** : Pas d'observation(s) ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME FOURE** : Merci, Jean-Christophe. J'en profite pour vous signaler que c'est environ 150 logements pour lesquels nous venons de voter soit la garantie de la ville, soit le plus souvent une participation financière pour la réalisation. Donc, je le signale au passage parce qu'à chaque conseil, on a des délibérations sur ce thème-là et donc c'est important de le souligner parce que nos concitoyens ont besoin de logements.

Oui, Monsieur HUTIN ?

**M. HUTIN** : Oui, juste une remarque. Ce serait peut-être intéressant qu'on puisse aussi avoir un démonstrateur, un premier bâtiment collectif avec de l'énergie solaire thermique, avec un système de chauffage et d'eau chaude solaire pour aussi aller dans le sens de la démonstration d'une solution possible sur les bâtiments collectifs qui vont dans le sens de la feuille de route sur l'autonomie énergétique.

**MME FOURE** : Alors, je ne sais pas si c'est techniquement possible. Si c'est techniquement possible, pourquoi pas ? Sinon déjà l'objectif, c'est aussi de développer notre ferme solaire qui fait, je vous le rappelle, 18 hectares et vous connaissez bien le dossier puisque vous avez participé au choix de l'opérateur. Et donc, je pense que c'est aussi par-là qu'on va pouvoir développer et donner des idées aussi à des particuliers pour qu'ils implantent à leur tour des panneaux solaires sur leur propre toiture.

Jean-Christophe LORIC.

**M. LORIC** : J'en dis simplement un mot parce que c'est vrai que l'utilisation du panneau solaire dans le logement social, c'est quelque chose qui peut paraître une évidence. Moi, je trouve que l'approche qui consiste à développer une ferme solaire, c'est probablement la plus intéressante parce qu'on s'aperçoit, pour en avoir échangé avec d'autres bailleurs et avoir eu aussi des expériences de panneaux solaires déjà à l'OPAC, qu'en fait le coût d'entretien est extrêmement important quand on est sur des panneaux solaires qui sont en toitures d'immeubles collectifs. On se rend compte, à l'usage, que la maintenance, que l'accessibilité, posent des problèmes qui sont assez défavorables à l'équation financière.

Néanmoins, bien sûr que l'énergie d'origine solaire est intéressante, et moi, je trouve que le fait d'avoir une ferme solaire qui puisse venir réinjecter de l'électricité dans le réseau, c'est probablement la meilleure façon de le faire.

**MME FOURE** : Monsieur HUTIN.

**M. HUTIN** : Oui, juste pour préciser : ma question posait sur l'eau chaude solaire, pas sur la production d'énergie électrique. Et donc, l'eau chaude solaire doit être bien sûr produite de façon la plus proche possible des lieux de consommation, sinon on a des pertes effectivement en réseau, donc voilà.

**MME FOURE :** Oui. Pour mémoire, je vous signale, je vous rappelle, parce qu'un certain nombre d'entre vous le savent bien sûr, que nous avons une de nos écoles, qui n'est plus à usage d'école parce que la population scolaire a diminué, c'est l'école Modigliani, qui est donc avec une toiture qui vient jusqu'au sol et qui est couverte de panneaux solaires, et cette école a été construite il y a plus de 30 an.

Oui, je parle du site Modigliani. Il n'y a pas de maternelle à côté de Modigliani, c'est à... Oui, c'est à Saint-Ladre, Modigliani, mais il y a la primaire Modigliani anciennement et puis il y a l'autre qui s'appelle Michel Ange. Merci. C'est Michel Ange maternelle et primaire qui sont côte à côte. Il n'y a pas de panneaux solaires, là ?

**MME LEPRESLE :** ... bâtiment à énergie positive et elle a des panneaux solaires. C'est nous qui l'avons complètement refaite.

**MME FOURE :** Écoutez, je me tourne vers l'administration qui a l'air de tiquer et moi, ça ne me dit rien non plus, mais on vérifiera. Ce n'est pas une histoire, mais si c'est le cas, tant mieux.

Je crois qu'on a voté ? Madame CABURET, on a voté, je crois, sur le point 25. Oui.

**26 - MISSION AMIENS FOR YOUTH. LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT.**

**MME DELETRE :** Afin d'organiser l'année 2020 et les activités afférentes, l'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacle s'avère nécessaire. Ainsi, je vous propose de désigner Madame LIA en sa qualité de représentante en charge de la mission Amiens For Youth, afin qu'elle puisse solliciter la demande d'obtention de la licence qui est personnelle et incessible.

**MME FOURE :** Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**27 - ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES. SUBVENTIONS 2019. 1<sup>ERE</sup> REPARTITION.**

**M. GEST :** Je vous propose de répartir une somme de 13 150 € en attribuant aux associations patriotiques listées dans la délibération une subvention qui leur permettra de poursuivre les actions qu'elles mènent dans le cadre des cérémonies commémoratives.

**MME FOURE :** Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**MME FOURE :** J'en profite aussi pour remercier Matthieu BEAUVARLET qui ne ménage pas son temps pour assister à bon nombre d'assemblées générales de ces associations qui sont extrêmement nombreuses, même s'il y a maintenant peu d'anciens combattants, Dieu merci mais... Enfin Dieu merci, sur les combattants, pardon. Vous avez compris dans quel sens je le disais. Je me suis rendu compte de l'équivoque de mon propos en le tenant !

**28 - BARREAU SUD. RUES JEAN MOULIN ET D'ABBEVILLE. DECLASSEMENT DES VOIES  
DEPARTEMENTALES EN VOIES COMMUNALES.**

**M. GEST :** Je m'associe bien volontiers aux remerciements que vous venez d'adresser à Matthieu BEAUVARLET. C'est tout à fait significatif, un jeune élu qui s'intéresse à la vie patriotique avec beaucoup de constance. Mais là, il s'agit du déclassement des voies départementales en voies communales.

Suite au regroupement des services du centre hospitalier universitaire d'Amiens sur le site de l'hôpital Sud, les flux de circulation ont été modifiés.

La création d'un barreau routier reliant le giratoire de la sortie de l'A29 de Dury à l'entrée Nord du CHU en passant par les ZAC Paul Claudel et Intercampus a été retenue après plusieurs études de trafic menées de concert avec le Département.

Pour en permettre la réalisation, une convention entre le Département et Amiens Métropole a été signée le 18 octobre 2016 puis modifiée le 2 janvier 2019 par avenant, notamment pour fixer les modalités de déclassement de plusieurs sections de routes départementales sur le territoire métropolitain.

Pour la ville d'Amiens, il apparaît nécessaire de déclasser deux voies départementales en voies communales :

- La rue Jean Moulin (RD 8), sur 2 280 mètres, entre le boulevard de Châteaudun et la limite communale ;
- Et la rue d'Abbeville (RD 1235), sur 1 527 mètres, localisée entre la rue de Saveuse (RD 211) et le pont de l'autoroute A16.

C'est l'objet de la délibération que je vous propose d'approuver ce soir en vous précisant que le barreau desservant l'hôpital Sud est déjà fréquenté par 6 500 véhicules/jour.

**MME FOURE :** Merci pour cette précision extrêmement intéressante en effet.

Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**29 - RUE SAINT-LEU. AMENAGEMENT DE LA PARTIE NORD.**

**M. GEST :** Vous savez que dans le cadre du projet de BHNS et afin de faciliter la circulation des bus et de fluidifier la circulation des voitures, le fonctionnement du carrefour de la Citadelle a été simplifié. Il est passé de 5 branches à 4 branches, permettant ainsi d'écouler un trafic plus important.

Le débouché de la rue Saint-Leu sur le carrefour de la Citadelle étant supprimé, je vous propose de valider les partis d'aménagements proposés pour la partie nord de la rue Saint-Leu.

En outre, le périmètre de la rue Saint-Leu étant inscrit au titre des monuments historiques, je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à déposer un permis d'aménager auprès de l'ABF.

Pour votre information, le coût des travaux hors éclairage est estimé à 65 000 € TTC et ils sont prévus pour l'été 2019.

**MME FOURE** : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote

**ADOPTE**

Observations :

*M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme LION-LEC (pouvoir à M. ANGER), M. ANGER, Mme BERGER (pouvoir à M. HUTIN), M. BEUVAIN, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD), M. LESSARD et M. CARDON (pouvoir à M. BEUVAIN) se sont abstenus.*

**30 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT. EXTRASCOLAIRE ET PERISCOLAIRE. CONVENTIONS 2019-2022.**

**MME ROY** : Je vous invite à autoriser Madame le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement pour la prestation de service Accueil de Loisirs Périscolaire et Extrascolaire, à intervenir avec la CAF de la Somme.

Ces conventions définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement de cette prestation et, le cas échéant, de la bonification au titre du "Plan mercredi", puisqu'il y a eu le retour à la semaine des 4 jours scolaires.

La recette escomptée pour 2019 s'élève à 600 000 € pour ces conventions, soit un cofinancement apporté par la CAF de la Somme de 0,54 € de l'heure.

**MME FOURE** : Nous nous réjouissons évidemment de cette participation année après année.

Pas d'observation(s) ? Si, Madame LEPRESLE.

**MME LEPRESLE** : C'est juste qu'on s'abstiendra étant donné que ça concerne aussi le Plan mercredi et qu'on aurait préféré une autre organisation.

**MME FOURE** : D'accord. Donc, vous êtes d'accord pour qu'on perçoive la subvention, mais vous vous absteniez pour cette raison. Ce sera bien noté.

Pas d'autres observations ? Alors, on passe au vote.

**ADOPTE**

Observations :

*M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme LION-LEC (pouvoir à M. ANGER), M. ANGER, Mme BERGER (pouvoir à M. HUTIN), M. BEUVAIN, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD), M. LESSARD et M. CARDON (pouvoir à M. BEUVAIN) se sont abstenus.*

**31 - CHARTE RELATIVE A L'INTERVENTION DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ÉCOLES MATERNELLES DE LA VILLE D'AMIENS. MODIFICATION.**

**MME ROY** : Ce document existait déjà. Nous avons d'ailleurs été l'une des premières villes de France à le créer en partenariat avec l'Inspection académique. Mais là, il convient qu'on puisse

modifier ce document de cadrage dans la mesure où il y a eu des évolutions réglementaires avec un décret du 1<sup>er</sup> mars 2018 qui a porté diverses dispositions statutaires qui sont relatives aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, donc les ATSEM, et donc aussi a précisé l'évolution de leur rôle et le renforcement des missions éducatives qu'ils remplissent sur le terrain.

C'est pourquoi je vous propose, mes chers collègues, d'approuver la nouvelle charte dans le but de préciser leur rôle encore plus, puisque c'était déjà le cas mais là c'est un renforcement sur le volet éducatif, et aussi de clarifier leur positionnement, de manière à constituer une base de référence pour les directeurs d'écoles maternelles et primaires, pour les agents eux-mêmes, et pour l'ensemble des personnels de la collectivité qui travaillent avec les ATSEM.

**MME FOURE** : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **32 - RESTAURANT MUNICIPAL ADRIEN FAUGA. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT. APPROBATION.**

**MME ROY** : Dans le but de mieux définir les conditions et modalités suivant lesquelles les agents et les usagers ont accès au restaurant administratif de la ville d'Amiens, je vous propose d'approuver son règlement de fonctionnement.

**MME FOURE** : Pas d'observation(s) ? Oui, Monsieur LESSARD.

**M. LESSARD** : Juste un point parce qu'il y a eu des échanges depuis une certaine commission. Effectivement, je m'étais étonné que ce règlement qui modifie l'amplitude des horaires d'ouverture du restaurant administratif n'ait pas été soumis aux instances représentatives du personnel, aux instances paritaires. On me dit que ce n'est pas obligatoire, mais que cela sera fait malgré tout pour information postérieurement à notre vote. Mais du moins, j'en prends acte.

Et puis, il m'a été précisé que la mise en œuvre serait faite avec souplesse à partir du moment où on réduit les horaires d'accès pour des personnels qui peuvent être loin du site ou qui travaillent entre midi et deux. Ça arrive que les réunions se prolongent, comme avec les élus d'ailleurs. Et donc en espérant une mise en œuvre relativement progressive et en faisant le bilan peut-être au bout d'un moment pour savoir si effectivement c'est une bonne ou une mauvaise décision. On est là sur un règlement d'un service interne sur lequel il faut évidemment être souple.

**MME FOURE** : Merci. Je confirme qu'en effet ça passera pour information au prochain CT, parce que ça ne devait pas passer obligatoirement, mais on peut tout à fait le passer au prochain CT.

On peut passer au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **33 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2020.**

**M. PIGOUT** : Pour l'année 2020, je vous propose d'émettre un avis favorable concernant les dérogations au repos dominical. Comme l'année dernière, elles seront au nombre de 8 pour le secteur du commerce de détail. Il s'agit des dimanches 12 janvier 2020 et 28 juin 2020, qui correspondent à l'ouverture des soldes, et des dimanches 22 et 29 novembre 2020 et les 6, 13, 20 et 27 décembre 2020, qui correspondent aux dates du marché de Noël. Bien évidemment,

nous donnons aux commerces la possibilité d'ouvrir mais évidemment ils n'ont pas l'obligation de le faire.

**MME FOURE :** Merci. Donc, c'est une délibération comme chaque année qui va ensuite passer en conseil d'agglomération, puis ensuite revenir en conseil municipal.

Je voudrais en profiter pour faire un petit point aussi sur une information que nous avons tous eue par la presse, suivant laquelle un hypermarché de notre territoire allait ouvrir désormais le dimanche matin.

Donc, comme un certain nombre d'entre vous, j'imagine, je me suis dit : mais à quoi cela sert-il de nous demander de voter pour des dérogations au repos dominical si cet hypermarché peut ouvrir sans rien demander à quiconque ?

Alors, j'entends bien qu'on n'a pas besoin de demander une dérogation lorsqu'on exerce dans l'alimentaire. Ça, c'est de droit pour ouvrir le dimanche matin quand on a un commerce alimentaire, sous réserve évidemment de respecter les règles de droit du travail.

Mais je me posais la question sur l'hypermarché. Donc, renseignement pris auprès des services, il s'avère que la loi dit que lorsqu'il y a plus d'un certain pourcentage, je crois que c'est 70 %, mais je ne suis pas absolument sûre, mais lorsqu'il y a plus d'un certain pourcentage de vente de produits alimentaires sur un site, la totalité du site peut ouvrir le dimanche matin sans avoir à demander à quiconque l'autorisation. Je trouve ça plutôt curieux. À titre personnel, je trouve ça plutôt curieux, mais voilà la loi et donc c'est la raison pour laquelle il vous est proposé, comme les années précédentes, de passer une délibération sur ces dérogations dont vient de vous parler Patrick PIGOUT.

Quelqu'un m'avait demandé la parole ? C'était Monsieur HUTIN d'abord, et puis ensuite Monsieur BEUVAIN.

Monsieur HUTIN.

**M. HUTIN :** Oui. Effectivement, vous nous proposez des dérogations au repos dominical. Effectivement c'est chaque année la même chose. On en est toujours à 8 dimanches que vous proposez. Quand on était passés de 5 à 7, et de 7 à 8... Quand on était passés de 7 à 8, c'était notamment parce qu'il y avait des dimanches qui tombaient juste avant les fêtes. Là, ce n'est pas le cas.

Bien sûr, nous sommes opposés à ces dérogations. On l'a toujours dit : 5 dimanches, ça suffisait largement.

Comme vous le dites, on est dans une spirale infernale de développement des ouvertures des commerces, notamment des hypermarchés qui de plus en plus ne sont plus considérés comme un modèle viable. Il y a d'autres formes effectivement de commerces qui sont en train de se développer et c'est vrai que le développement de ces... Enfin, les dérogations que vous proposez vont plutôt, moi je le considère comme ça, au détriment des petits commerçants.

Au-delà bien sûr, ce sont des questions aussi de vie familiale des gens qui travaillent dans ces commerces, et notamment les hypermarchés qui travaillent bien sûr le samedi, qui travaillent la plupart des jours fériés et qui, pour avoir une vie de famille, forcément avec ces jours

complètement décalés par rapport à la vie des enfants ou des autres parents, posent forcément des problèmes de vie familiale.

Là, on a appris notamment qu'il y avait eu aussi des licenciements dans un magasin à Saint-Malo. Ça va quand même assez loin. C'est-à-dire que le volontariat tel qu'il est dit dans ces commerces n'existe pas. Le volontariat, c'est du volontariat obligatoire, c'est-à-dire que celui qui ne va pas vouloir travailler le dimanche aura des répercussions en termes de carrière, en termes de primes, quitte voire même jusqu'à des licenciements. Donc, la pression à l'intérieur de ces commerces est assez importante.

Donc, je pense que 5 dimanches auraient largement suffi.

**MME FOURE** : Monsieur BEUVAIN.

**M. BEUVAIN** : Tout pareil, Madame le Maire. Thomas HUTIN m'a doublé sur ma gauche, ce soir.

Il est de droit dans le Code du travail de ne pas vouloir travailler le dimanche, donc je rejoins ces propos-là. Donc, j'espère simplement que cette délibération n'incitera pas certains patrons zélés à avoir la même attitude que ceux qu'a cités Thomas HUTIN ce soir. C'est une des raisons également supplémentaires pour laquelle nous ne voterons pas ces dérogations.

**MME FOURE** : Monsieur ANGER.

**M. ANGER** : Oui, Madame le Maire, vous l'avez effectivement souligné : on se demande l'utilité de cette délibération dans la mesure où les hypermarchés en sont *ipso facto* déchargés puisque la part d'alimentaire leur permet d'ouvrir, s'ils le souhaitent, le dimanche.

Alors, je souhaite par ailleurs qu'à un moment donné, on ait un bilan des ouvertures dominicales. On l'a évoqué en réunion de présidents de groupe. Je veux dire qu'on demande, alors c'est plutôt peut-être à la métropole de le demander d'ailleurs, à la Chambre de commerce et d'industrie d'Amiens de faire le point sur l'impact de ces ouvertures. Est-ce qu'effectivement ça a un effet ? Est-ce que ça augmente la zone de chalandise ?

En tout cas, on prend mécaniquement une délibération sans avoir de retour sur ce qui s'est passé les années précédentes. Donc voilà, pour ces raisons, je ne vois pas comment je voterai cette délibération qui devient inutile vu l'attitude d'une grande chaîne de distribution et sans connaître ce qui s'est passé les années précédentes.

**MME FOURE** : Philippe THÉVENIAUD.

**M. THEVENIAUD** : Merci, Madame le Maire.

Juste un rappel : je ne vais pas développer tous les arguments parce que ce serait très long sur cette opposition aux ouvertures des grandes surfaces le dimanche.

Économiquement, il y a eu des études : ça prouve que ça supprime des emplois dans le petit commerce de proximité, notamment les centres-villes, les magasins de proximité, les boulangeries, comme quoi que le dimanche, ils n'ont pas le droit de vendre de pain. On a oublié de le dire tout à l'heure. Donc économiquement, les gens ont un pouvoir d'achat. C'est un transfert du chiffre d'affaires de la semaine vers le dimanche. C'est mathématique.

Il est vrai qu'aujourd'hui nous sommes dans une concurrence effrénée entre enseignes. Il y a une perte de chiffre d'affaires dans les grandes surfaces, donc ils essayent de se rattraper, mais au détriment, je vous dis, de la vie familiale, culturelle, associative des salariés.

Juste un rappel et sans polémique, Madame le Maire, si vous me le permettez.

**MME FOURE** : Mais bien sûr !

**M. THEVENIAUD** : C'est tout de même la gauche au pouvoir qui a permis l'ouverture des magasins le dimanche, de passer de 5 à 12. C'était sous François HOLLANDE Président. Je vous remercie.

**MME FOURE** : Il est vrai qu'on a eu plusieurs fois le débat ici. Oui, Madame BOUVET.

**MME BOUVET** : Oui, je voulais vous dire qu'une fois n'était pas coutume et que nous partageons le point de vue de Monsieur HUTIN. Donc, nous voterons contre.

**MME FOURE** : Nous avons eu déjà plusieurs fois le débat ici, donc on connaît bien la position des uns et des autres, et les différentes positions sont respectables évidemment.

Simplement ce que je voudrais dire à Monsieur HUTIN, c'est qu'on n'a pas changé de position ici, et que ce qui est proposé pour l'année 2020, c'est la même chose que pour les années précédentes, c'est-à-dire les dimanches du marché de Noël. Donc, quand il y en a 4, c'est 4 ; quand il y en a 5, c'est 5. Mais là on est à 5. Non, 6 même pardon. Excusez-moi, je ne sais plus compter arrivée à ce moment de la journée. Excusez-moi ! Donc, les dimanches du marché de Noël et puis les dimanches de soldes d'été et d'hiver. Donc, comme les années précédentes.

Maintenant sur le fond, bien entendu, j'entends vos remarques.

Monsieur ANGER.

**M. ANGER** : Oui. Et sur le bilan ?

**MME FOURE** : Ah ! oui pardon. Oui, exact.

Sur le bilan, savoir quel est l'impact économique, je ne sais pas si la Chambre de commerce a les éléments pour avoir le bilan économique. Moi, ce que j'aimerais avoir c'est bien sûr, si c'est possible, oui. Sinon, avoir au moins une idée du nombre de commerces qui effectivement ouvrent. Ça, ça peut être intéressant de le savoir, que ce soit dans les hypermarchés, les supermarchés et bien sûr les commerces de centre-ville. J'aimerais bien savoir ce chiffre-là. Donc, si on peut l'obtenir de la Chambre de commerce, je pense que Patrick PIGOUT se fera un plaisir de nous communiquer l'information le moment venu.

On peut passer au vote.

**ADOPTE**

Observations :

*M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme LION-LEC (pouvoir à M. ANGER), M. ANGER, Mme BERGER (pouvoir à M. HUTIN), M. BEUVAIN, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD), M. LESSARD, M. CARDON (pouvoir à M. BEUVAIN), Mme BOUVET, M. DUPILLE (pouvoir à Mme BOUVET) et M. THÉVENIAUD ont voté contre.*

**34 - COMITES DE QUARTIER. SUBVENTIONS. 1<sup>ERE</sup> REPARTITION. ANNEE 2019.**

**MME LAVALLARD :** Si vous le permettez, au moment de présenter l'essentiel des subventions 2019 dont j'ai la charge, je voudrais en profiter pour saluer le travail réalisé par l'ensemble des bénévoles qui donnent de leur temps et qui conjuguent engagement et altruisme au service du citoyen.

Mes nombreux déplacements, ainsi que ceux de mes collègues et les vôtres, Madame le Maire, me rendent convaincue de l'implication de ces hommes et de ces femmes bénévoles qui consacrent énormément de temps et d'énergie pour défendre de nobles causes. Qu'il s'agisse des bénévoles des comités de quartier ou bien ceux des permanences du Point d'Accès au Droit, ils partagent une passion commune en développant des actions de solidarité.

Le point commun entre toutes ces associations réside dans l'accomplissement d'une mission d'intérêt général, la promotion du bénévolat, et par un ancrage dans la vie locale, dans l'animation et le développement du territoire.

Toutes ces associations œuvrant dans le champ de la promotion des actions de citoyenneté et le monde associatif dans son ensemble sont une des richesses locales permettant à chacun de pouvoir avoir à proximité de son domicile une activité qui contribuera à son bien-être, à son développement personnel et à son épanouissement. Sans aucun doute, cela contribue au bien-vivre ensemble et nous savons à quel point cela est important dans la période difficile que nous connaissons actuellement.

C'est donc grâce aux bénévoles et aux salariés, tous unis autour de nobles valeurs comme la solidarité, le respect, la dignité, la tolérance et le vivre ensemble, que des hommes et des femmes peuvent se ressourcer, repenser leur vie et provoquer du possible à travers les comités de quartier, les permanences du Point d'Accès au Droit et les nombreuses associations qui luttent contre les inégalités de toute nature.

Et pour commencer avec les subventions des comités de quartier, je tiens à féliciter et surtout à encourager les nouvelles équipes de cinq comités de quartier qui ont été élues depuis le début de l'année, lors de leurs assemblées générales. Il s'agit du Faubourg de Hem avec une pensée émue pour son ancienne présidente qui est souffrante, des comités Henriville, Plein Sud, Saint-Acheul et Saint-Maurice.

Donc, je vous propose d'accorder, comme l'an dernier, une subvention de fonctionnement de 1 500 € par comité de quartier et de 2 500 € à l'Union des comités de quartier. Par ailleurs, une subvention spécifique de 500 € serait accordée au comité de quartier centre-ville pour sa belle animation du Rallye du patrimoine avec beaucoup d'enfants, et une autre de 200 € au comité de

quartier Faubourg de Hem pour l'animation lors du 8 mai. Cette première répartition s'élèverait en tout à 40 700 € au total.

**MME FOURE :** Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, alors je passe au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**MME FOURE :** J'en profite pour saluer à mon tour, comme l'a fait Nathalie, le travail des comités de quartier bien sûr et le travail de Nathalie et des adjoints de secteur parce que ce n'est pas toujours simple de répondre et d'être présente dans toutes les visites du quartier, dans toutes les balades urbaines et de le faire toujours avec le sourire et la bienveillance qui la caractérisent.

**MME LAVALLARD :** Merci.

**35 - ESPACE CITOYENNETE. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. 1<sup>ERE</sup> REPARTITION. ANNEE 2019.**

**MME LAVALLARD :** L'Espace Citoyenneté accompagne les projets d'actions associatifs dans le cadre de thématiques relevant de la promotion de la citoyenneté et de l'accès au droit.

Je vous propose d'approuver, pour l'année 2019, cette première répartition de subventions qui seront versées aux associations listées dans la délibération pour un montant total de 85 500 €.

Je vous propose également d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association Voisins Solidaires pour le versement d'une subvention de 30 000 € dans le cadre de cette répartition.

**MME FOURE :** Madame LEPRESLE.

**MME LEPRESLE :** Oui, merci, Madame le Maire.

Donc on regrette le choix, enfin les critères arbitraires de l'attribution des subventions. Il y a plusieurs associations qui avaient demandé des subventions et qui n'ont rien eu du tout, et notamment l'Université Populaire Amiénoise, pour la deuxième année, vous refusez de leur attribuer une subvention qui était sans doute assez modeste puisqu'il s'agissait de 1 000 €.

L'année dernière, suite à notre intervention, vous leur aviez proposé éventuellement un accord s'ils acceptaient d'organiser des choses selon votre choix. Ils ont refusé. Cette année, ils redemandent une subvention de fonctionnement et vous refusez encore pour soi-disant la même raison. Enfin c'est ce qui m'a été répondu en commission.

Moi, je pense que c'est dommage parce que c'est une association qui organise des débats avec des spécialistes, des scientifiques, des gens qui sont certes parfois politisés. Peut-être que c'est ça qui vous dérange. Mais c'est dommage parce qu'une association doit rester libre et donc elle doit pouvoir aussi vivre et bénéficier du même soutien que toutes les autres associations dans la ville.

**MME FOURE :** Nathalie LAVALLARD.

**MME LAVALLARD :** Oui, effectivement, ça fait la deuxième année consécutive, comme vous l'avez souligné, Madame LEPRESLE, qu'on refuse la subvention parce que ce sont des conférences

qui n'entraient pas dans le cadre des lignes qu'on a choisies pour l'Espace Citoyenneté. Par contre, on leur a proposé des thématiques et on les aurait pris en prestations. Ça aurait équivalu au même montant, mais ils ont refusé. Donc voilà, c'est tout.

**MME FOURE** : Libre à chacun. On passe au vote.

**MME LAVALLARD** : On leur a pourtant tendu la main.

**MME FOURE** : Mais bien sûr ! On passe au vote.

**ADOPTE**

Observations :

*M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme LION-LEC (pouvoir à M. ANGER), M. ANGER, Mme BERGER (pouvoir à M. HUTIN), M. BEUVAIN, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD), M. LESSARD et M. CARDON (pouvoir à M. BEUVAIN) se sont abstenus.*

**36 - ASSOCIATION VOISINS SOLIDAIRES. MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU DE L'ESPACE DEWAILLY. CONVENTION.**

**MME LAVALLARD** : Afin de permettre au chargé de mission et à l'équipe de services civiques de l'association Voisins Solidaires de développer des actions de terrain, je vous propose de mettre à disposition de l'association un bureau situé au 1<sup>er</sup> étage de l'Espace DEWAILLY.

Cette mise à disposition serait consentie pour une durée de deux ans, à titre gracieux, et moyennant le versement d'un forfait de charges annuel de 500 € relatif aux dépenses des fluides.

Je vous propose d'approuver la convention actant les modalités de cette mise à disposition et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURE** : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**MME FOURE** : Peut-être que vous pouvez en profiter pour parler de la Fête des voisins ?

**MME LAVALLARD** : J'allais demander. Surtout un constat : le fait qu'on travaille déjà depuis plusieurs mois avec eux, et que ça va être aussi la 20<sup>e</sup>. Juste deux chiffres de comparaison : le nombre de fermetures de rues demandées l'an dernier, il y en a eu 26, et cette année, il y en a eu 46. Le nombre prévisionnel de participants est de 3 700 en 2018, et cette année 5 400 participants prévus. Bon, peut-être un peu moins parce qu'ils nous ont avancé des matches de foot, il y aura peut-être des désistements, mais je pense qu'il y en aura plus de 5 000 quand même, mais c'est un beau présage pour demain. Et surtout, comme je l'avais dit au dernier conseil, n'hésitez pas à rejoindre la Fête des voisins, il y en a dans chaque rue, et puis voisiniez bien.

**MME FOURE** : Voisinez bien, comme disait aussi Madame MENU lors de la présentation du projet sur la ZAC Gare La Vallée, lors de notre dernier conseil.

**37 - POINT D'ACCES AU DROIT. ASSOCIATION LA CIMADE. ACCUEIL ET PERMANENCES. CONVENTION.**

**MME LAVALLARD :** Je m'excuse : je suis un petit peu longue aujourd'hui, mais ce sont des dossiers qui me tiennent à cœur.

**MME FOURE :** Bien sûr !

**MME LAVALLARD :** Je voudrais rappeler un petit peu l'historique de La Cimade qui était donc dans les locaux mis à disposition par le Secours catholique. Ce Secours catholique a souhaité récupérer la jouissance de ses locaux pour février 2019, donc je les ai reçus en janvier de cette année. Et depuis le 12 février, donc, ils sont installés, donc bien avant que vous approuviez, mais il y avait urgence, et je pense que vous n'y verrez pas de mal. Ils sont donc maintenant accueillis à l'Espace Citoyenneté.

Ils bénéficient du coup en plus d'une salle, d'un secrétariat, d'une salle d'attente, d'un ordinateur, d'un photocopieur, d'un accès Internet, d'une armoire de rangement pour ranger leurs propres affaires. En fin de compte, ils sont très, très ravis.

Donc la suite un peu plus officielle : l'association La Cimade assure des permanences d'accueil du public dans les locaux du Point d'Accès au Droit, chaque mardi de 14 h 30 à 17 heures, sans rendez-vous préalable. Elle bénéficie de la mise à disposition de bureaux ainsi que de différents matériels bureautiques dont la valeur est estimée à 1 000 €.

Afin de formaliser les conditions d'accueil de l'association dans cet espace, je vous propose d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

**MME FOURE :** Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME FOURE :** Je veux juste, avant de remercier Nathalie LAVALLARD de ces présentations, dire à Madame LEPRESLE que je n'ai pas réagi tout à l'heure à ses propos faisant des procès d'intention sur nos arrière-pensées supposées concernant les rattachements politiques de certaines associations, et j'ai préféré attendre que l'on passe cette délibération pour répondre par-là à ses suppositions. Donc nous, nous estimons qu'il y a un certain nombre d'associations qui font un travail qui est utile dans notre ville, et indépendamment de leurs étiquettes politiques réelles ou supposées, nous les aidons. Voilà la façon dont nous, nous concevons les choses, tout simplement.

Monsieur ANGER.

**M. ANGER :** Sans polémiquer, Madame le Maire, sur ce sujet, je voudrais quand même noter qu'il y a une forme de confusion dans les propos de notre collègue LAVALLARD sur les prestations de service et les subventions aux associations.

Si on demande à l'Université Populaire de donner des conférences sur un thème qui est choisi par la ville, ça ne s'appelle pas une subvention ; ça s'appelle une prestation. Et en l'occurrence, ce qu'on vient aider ou pas, c'est l'utilité d'avoir des conférences sur des sujets dont il ne nous appartient pas de déterminer les thèmes dans la ville.

Donc après, je ne fais pas de procès d'intention pour savoir si on donne ou si on ne donne pas, mais je pense que c'est même imprudent juridiquement que de donner à penser que les subventions puissent être liées à des contreparties, ce qui est illégal.

**MME FOURE :** Mais Nathalie LAVALLARD n'a pas fait du tout de confusion entre subventions et prestations. Elle a elle-même dit que les subventions n'étaient pas possibles parce que ça ne rentrait pas dans les critères et qu'elle avait proposé du coup, pour ne pas pénaliser l'association et pour lui permettre de bénéficier d'une aide de la ville, à cette association de travailler sur des thématiques commandées en effet par la ville mais alors pas sous la forme d'une subvention, ça va de soi, parce que chaque association est libre de ses actions, mais sous la forme d'une prestation de service commandée par la ville. L'association a refusé. C'est son droit bien entendu. Mais Nathalie LAVALLARD n'a en rien confondu prestations et subventions. Elle a elle-même utilisé les bons termes.

### **38 - COMPLEXE VALLEREY. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.**

**MME LE CLERCQ :** Je vous invite à autoriser Madame le Maire à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires à la déconstruction de la partie piscine du complexe Vallerey situé rue Alexandre Dumas.

Le gymnase et les vestiaires continueront à être utilisés par les associations sportives.

En lieu et place de la piscine, la construction d'un parking constitué de 32 places de stationnement, 1 place PMR et des arceaux vélos est envisagée.

Aussi, je vous propose d'autoriser Madame le Maire à entreprendre les travaux correspondants.

**MME FOURE :** Monsieur ANGER.

**M. ANGER :** Sur l'opération, rien à dire, mais il y manque une demande de fonds de concours à Amiens Métropole pour des missions qui sont de sa compétence, puisqu'on y parle de sport. Alors, j'entends bien que le parking ne sera peut-être pas uniquement utilisé par les clubs sportifs, mais il sera utilisé par les clubs sportifs, et dans d'autres cas, avec la jurisprudence dite Renaissance, la métropole a financé des déconstructions de bâtiments pour pouvoir permettre à la commune d'en faire un autre usage. C'est juste la remarque et un appel à la métropole.

**MME FOURE :** Mais bien sûr, comme vous l'aviez fait en réunion de groupe, en réunion de présidents, pardon.

Monsieur LESSARD, c'était dans le même sens ?

**M. LESSARD :** René ANGER vient de m'ôter les mots de la bouche. Donc ma suggestion, c'était effectivement que vous soyez autorisée à solliciter un fonds de concours financier auprès de la métropole en utilisant la jurisprudence de la déconstruction de la salle Renaissance à Longueau qui a permis que ce soit le cas.

**MME FOURE :** Je rappelle simplement...

**M. LESSARD :** On a eu le débat et je pense qu'il est normal qu'Amiens ne soit pas seule à supporter cette dépense. Et les fonds de concours, il n'a jamais été dit que ce n'était pas

bilatéral, en fonction... Et le problème, c'est de le solliciter. Donc là, on vous encourage à le solliciter. Mais on votera cette délibération par ailleurs.

**MME FOURE :** Alors, donc je vous rappelle, mais vous le savez bien puisque vous siégez aussi à la métropole, que l'aide qui a été apportée par la métropole à la ville de Longueau pour la salle Renaissance a été présentée comme une aide exceptionnelle et pas comme un fonds de concours, vous le savez bien. Merci d'être aussi attentifs au budget de la ville. Mais moi, je n'oublie pas que le contribuable amiénois est aussi un contribuable métropolitain et que nous avons tout simplement une mutualisation et une intégration de nos deux collectivités qui est telle que l'essentiel, c'est que les choses se fassent et qu'elles se fassent dans l'intérêt des habitants de notre ville.

On peut passer au vote sur cette délibération.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **39 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.**

**MME FOURE :** Je passe maintenant aux vœux et aux questions orales.

Alors, j'ai reçu un premier vœu qui a été présenté par Jacques LESSARD au nom des différents groupes d'opposition de gauche sur le thème : « Contre la fermeture de cinq postes de vente en gare d'Amiens ».

L'objectif était d'arriver, si c'était possible, à un vote unanime sur le vœu. Donc, on a abordé le sujet en réunion de présidents, il y a deux jours, et donc à l'issue de cette réunion, un projet de vœu reprenant le début du vœu de Monsieur LESSARD mais modifiant la fin a été proposé. Donc, je laisse à Monsieur LESSARD le soin de savoir s'il est d'accord pour qu'on traite uniquement de ce vœu amendé ou s'il souhaite maintenir son vœu initial.

**M. LESSARD :** Juste faire un point.

**MME FOURE :** Bien sûr !

**M. LESSARD :** Vous avez rajouté effectivement, avant le fait accompli que je dénonçais, que la ville d'Amiens regrette profondément de n'avoir pas été mise au courant d'une telle décision. Il est évident que ce paragraphe a toute sa place dans le texte.

Ensuite, vous avez modifié le dernier paragraphe effectivement alors que la version initiale sollicitait l'appui du président de région pour faire pression auprès de la SNCF afin qu'elle revoie sa décision. Ça ne mettait absolument pas en cause la région ni son président. Alors effectivement, l'important, c'est de recueillir l'unanimité et donc moi, je suis d'accord pour amender le texte initial de votre proposition de dernier paragraphe.

Néanmoins, je vous invite à transmettre le vœu qui sera ainsi voté par notre conseil municipal au président du conseil régional et même à soumettre éventuellement à l'assemblée régionale un vœu de même nature contre les mêmes mesures qui sont prises dans d'autres gares dans la région, puisqu'il s'agit là d'un plan national de réduction des emplois dans tous les guichets et pour finalement faire des économies sur l'accueil des usagers au prétexte que des automates existent et que maintenant beaucoup d'opérations peuvent se faire via ces moyens techniques.

Il n'empêche : je pense que la réduction de moyens à l'accueil ne va pas améliorer comme ça, *ipso facto*, la régularité des services de la SNCF. On sait bien que c'est plus compliqué que cela. Et justement, quand il y a des retards, des annulations, que font les usagers ? Ils se précipitent vers les services d'accueil pour échanger un billet, demander des renseignements sur les moyens alternatifs, sur les horaires. Ça ne pourra pas se faire. Alors, je veux bien qu'on parie sur une régularité parfaite, à l'avenir, des services ferroviaires, mais on sait bien que ce n'est pas si simple que cela. Donc, on peut quand même regretter cette situation et ce fait accompli.

Donc, le conseil, en votant ce vœu amendé, l'exprimera. Vous sollicitez, enfin vous laissez une petite marge de manœuvre à la SNCF en disant qu'il faut qu'elle remette à demain et qu'il faut discuter. J'espère que ce ne sera pas effectivement pour un enterrement de première classe, si je puis dire, de notre demande.

Les usagers sont très en colère, au-delà des raisons qu'ils ont par ailleurs de l'être, par cette nouvelle régression du service public, et je pense qu'on peut tous le regretter et dire que c'est inacceptable.

Voilà donc ma proposition. Donc, si les collègues pensent que c'est une solution acceptable d'amender en ce sens, moi, je n'y vois pas d'inconvénient, avec la condition que j'ai émise et dont on vous charge de prolonger effectivement cette demande.

**MME FOURE** : Merci.

Donc, pour que l'ensemble des collègues soit bien informé, c'est un vœu qui porte sur le... Moi, j'ai appelé ça un projet de suppression par la SNCF d'ouverture de guichets, puisque les guichets qui sont au nombre actuellement de six passeraient à deux à compter du 1<sup>er</sup> juin. Voilà le projet que la SNCF veut mettre en place, et projet que nous avons appris par la presse et sans aucune concertation. Donc, c'est la raison pour laquelle la modification du vœu porte sur le fait qu'il serait indiqué : « La ville d'Amiens regrette profondément de ne pas avoir été mise au courant d'une telle décision. Une fois de plus, nous sommes mis devant le fait accompli, amenés à constater un choix de la SNCF de la régression du service au public. Cette situation n'est pas acceptable. C'est pourquoi le conseil municipal d'Amiens réuni ce jour demande à la SNCF de renoncer à la suppression de cinq postes de vente en gare pour le moment et l'invite à mettre en place un moratoire relatif à cette décision, lequel lui permettra de prendre le temps nécessaire afin d'étudier des solutions alternatives. »

Voilà donc le vœu qui vous est proposé, si vous en êtes d'accord.

Donc, ça veut dire que le vœu serait émis au nom du conseil municipal, cette fois, et pas au nom de tel ou tel groupe bien entendu, et il serait rédigé avec les trois premiers paragraphes sans modification.

Est-ce que vous avez des observations ? Olivier JARDÉ.

**M. JARDE** : Oui, Madame le Maire. Je suis très heureux qu'on puisse aborder ce vœu, surtout qu'au guichet on peut avoir des réductions qu'on ne peut pas avoir sur les automates. Et donc, il y a... et en plus...

**MME FOURE** : Argument supplémentaire.

**M. JARDE** : Il y a par la numérisation une sélection de ceux qui peuvent ou ne peuvent pas, et donc c'est important de garder les guichets pour ces réductions.

**MME FOURE** : D'autres observations ? Madame LEPRESLE.

**MME LEPRESLE** : Oui. Alors, je suis d'accord avec ce vœu, mais je me demande pourquoi mettre en place un moratoire si on demande la suppression des cinq postes de vente. On pourrait supprimer « mettre en place un moratoire relatif à cette décision » et passer directement à « et prendre le temps nécessaire d'étudier des solutions alternatives » ou quelque chose comme ça, mais pas...

**MME FOURE** : Si vous voulez.

**MME LEPRESLE** : Le moratoire, c'est un peu contradictoire avec l'idée qu'on dit que ce serait... enfin qu'il faudrait renoncer à la suppression.

**MME FOURE** : D'accord. Donc, vous proposez que dans la dernière phrase...

**MME LEPRESLE** : On supprime « mettre en place un moratoire ».

**MME FOURE** : Donc, qu'on mette « de renoncer à la suppression de cinq postes de vente en gare et de prendre le temps nécessaire afin d'étudier des solutions alternatives à son projet ». Ça va à tout le monde ? Oui, Monsieur BEUVAIN.

**M. BEUVAIN** : Des solutions alternatives. La solution alternative, ce sera d'aller voir ailleurs si j'y suis. Moi, perso, je suis pour la présence des guichets ouverts dans la gare, point barre. Si la solution alternative, c'est de les envoyer voir ailleurs si j'y suis...

**MME FOURE** : Non mais attendez, il faut être cohérent aussi. Si on reproche à la SNCF de ne pas nous avoir consultés, on ne peut pas lui dire : il faut nous consulter, mais on sait déjà que ça va être non. Vous comprenez : il faut quand même laisser une porte au moins entrouverte. C'est la raison pour laquelle il faut être cohérent dans la rédaction. Maintenant, après, libre à chacun.

Monsieur ANGER.

**M. ANGER** : Oui, j'en profite pour souhaiter qu'à un moment donné on puisse entendre la SNCF dans cette assemblée parce qu'il y a ce sujet-là et puis il y a celui évidemment très lourd de l'irrégularité chronique du service qui mine la vie de beaucoup de gens. Et donc, je crois que ce ne serait pas mal qu'à un moment donné, et je pense que là-dessus on est tous d'accord, on puisse entendre la SNCF, ses explications, et lui dire de visu : ce n'est plus possible, ça ne peut plus continuer comme ça.

**MME FOURE** : Monsieur ANGER, je ne voudrais pas vous traiter de naïf, parce que vous ne l'êtes pas, mais néanmoins, vous savez très bien quelles sont les relations que nous entretenons avec la SNCF, qui sont des relations, on va dire, compliquées. Et donc, quand on est en relations compliquées avec un organisme comme celui-ci, je ne pense pas que cet organisme soit prêt à venir plancher devant nous pour... Voilà.

Donc moi, je préfère être pragmatique et me dire : essayons déjà d'améliorer les lignes, essayons de faire en sorte que les engagements qui ont été pris par l'État de faire en sorte que le fameux barreau Creil-Roissy soit réalisé dans les délais que nous souhaitons tous, c'est-à-

dire à horizon 2026, et après on verra avec la SNCF pour la rencontrer ici. Déjà, ce serait une autre histoire.

Monsieur LESSARD.

**M. LESSARD :** Simplement pour améliorer effectivement parce que des solutions alternatives, ça pose question. Peut-être qu'on pourrait se contenter de dire : « Lui permettra de prendre le temps nécessaire à la concertation » tout simplement, puisqu'il n'y a pas eu de consultation des personnels, des usagers et des élus locaux. Étudier des solutions alternatives, oui, cela se fera sans doute dans la discussion, mais c'est le temps nécessaire à la concertation...

**MME FOURE :** Vous savez, c'est exactement la même chose.

**M. LESSARD :** ... que l'on sollicite.

**MME FOURE :** Ce sera exactement la même chose parce que que ce soit pour la concertation ou pour étudier des solutions alternatives, on aboutira à la même solution. Moi, je veux bien tout ce qu'on veut, arrivé à ce moment de nos débats et alors qu'on essaie de trouver des solutions pour pouvoir voter à l'unanimité. Moi, je ne suis pas arc-boutée sur une formulation, mais ça dit la même chose. J'avoue que ça dit la même chose. Maintenant, si vous préférez que ce soit autrement, pourquoi pas ?

Donc, vous proposez qu'à la place « d'étudier des solutions alternatives » on mette « de réaliser la concertation ».

**M. LESSARD :** Le temps nécessaire à la concertation.

**MME FOURE :** « Le temps nécessaire à la concertation » au lieu de « afin d'étudier des solutions alternatives ».

**M. LESSARD :** Ce n'est pas choquant. C'est neutre.

**MME FOURE :** Non. Y a-t-il une dernière modification ? Merci. On arrête là l'étude de ce vœu et je le passe au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**MME FOURE :** Je passe donc au deuxième vœu intitulé : « Pour que Némò ne coule pas ! » et je dois dire, avant de passer la parole à son auteur, donc qui est Monsieur BEUVAIN, je crois, ou Monsieur LESSARD, je ne sais plus. Non. Pardon, Monsieur HUTIN, excusez-moi. Je me trompais, n'y voyez pas malice. Mais avant de vous passer la parole pour que vous exposiez ce vœu, je dois vous dire que j'aurais été en droit de vous le refuser parce que c'est difficile de faire un vœu sur un sujet dans lequel on est directement partie prenante. Mais je n'ai pas voulu vous empêcher d'aborder le sujet de Némò lors de ce conseil municipal. Vous étiez probablement hors délai pour déposer sous la forme d'une question orale ce texte, donc vous l'avez déposé sous forme de vœu. Je n'ai pas voulu polémiquer et je vous passe la parole pour que vous exprimiez votre vœu, que vous le présentiez plutôt.

**M. HUTIN :** Merci, Madame la Maire.

Alors effectivement, je le présente et on précise que ça a été le travail de l'ensemble des élus des autres groupes de l'opposition.

Pour que Némé ne coule pas !

Madame la Maire, le 11 mai, vous avez lancé à grand renfort de communication (JDA, affichage toujours présent, achat d'espace dans les médias, courrier dans les boîtes aux lettres et j'en passe) le « nouveau » réseau de bus. Vous avez même déclaré qu'il s'agissait d'une date historique pour Amiens...

Et ce le fut effectivement pour les Amiénois, usagers du bus qui ont subi des retards allant jusqu'à 2 heures sur les quatre lignes du « Némé » et qui sont pourtant des lignes renforcées au détriment parfois du réseau secondaire.

Vous avez attribué ce dysfonctionnement, après coup, au nécessaire rodage inhérent à l'installation d'un réseau de transport, qui plus est qui est innovant par l'usage d'une traction alimentée par batteries électriques et recharges rapides.

Si nous pouvons comprendre les nécessaires ajustements en situation réelle, après 3 mois d'essais à blanc, nous comprenons moins la précipitation à lancer ce nouveau réseau alors même qu'avaient été identifiées des difficultés techniques sur les nouveaux matériels : potences de recharge, recharge insuffisante des bus, problèmes de fermeture des portes, plafonniers mal fixés, climatisation inopérante dans des bus sans fenêtres, et il y en aurait d'autres.

À ces difficultés s'ajoutent :

- l'absence de synchronisation des feux de circulation,
- le retard de mise en service de billetteries,
- la carence du système d'information entre les bus et son central mais aussi aux usagers, aux arrêts, comme en ligne.

Il faudrait attendre au mieux septembre pour que la finalisation du réseau, la fibre optique notamment, permette au réseau de fonctionner normalement.

Malgré tout cela, le nouveau réseau de bus a été lancé, mettant les usagers habituels dans des conditions déplorables, et risquant d'en dissuader de nouveaux ... au point que la gratuité jusqu'en juin, conçue comme une incitation à prendre le bus, est maintenant perçue comme une compensation d'un service qu'on savait défaillant.

Même la tarification déraille, la prise en compte de critères sociaux pour les nouveaux abonnements n'étant pas opérationnelle.

Le service public de transport urbain est pourtant essentiel pour le quotidien de nombreux Amiénois, travailleurs, scolaires et étudiants, comme pour le développement durable.

C'est parce que nous y sommes attachés que nous souhaitons une parfaite transparence sur le bilan de la mise en service du BHNS et sur les mesures permettant d'assurer le service public dans la phase d'installation (puisque visiblement elle n'est pas terminée) comme sur sa soutenabilité à terme.

Nous pouvons légitimement nous interroger sur le comportement dans la durée des batteries, alors qu'elles peinent déjà à assurer la climatisation, comme nous pouvons nous inquiéter sur la robustesse de matériels roulants qui donnent autant de signes de fragilité dès leur livraison.

Aux difficultés pour les usagers risque de s'ajouter le risque du coût pour la collectivité.

C'est pour ces raisons qui concernent les Amiénois dans leur quotidien, comme dans leur avenir, que nous demandons au conseil municipal de saisir l'agglomération pour :

- Qu'elle organise une session plénière consacrée aux premiers enseignements que nous pouvons tirer du lancement du BHNS. En plus des questions évoquées plus haut, cette session devrait aussi faire le point sur la cohabitation des différentes formes de mobilité et en particulier sur la place faite au vélo. Nous souhaitons qu'y soient conviés tous les acteurs concernés : des représentants des usagers et salariés, les responsables en charge de la conception, de la mise en œuvre, de l'exploitation du système de transport ;

- Qu'elle adresse aux élus un rapport quotidien sur les incidents, leurs causes, et les mesures correctives prises ;

- Et enfin qu'elle décide de la prolongation de la gratuité totale jusqu'à la finalisation du système (au minimum septembre).

**MME FOURE** : Je passe la parole à Alain GEST.

**M. GEST** : Merci, Madame le Maire.

Je ne suis habituellement pas prolix en conseil municipal, et vous me pardonnerez, mes chers collègues, de prendre un peu de temps. Puisque Monsieur HUTIN et ses collègues souhaitent des précisions, on va leur en donner.

Je voudrais commencer par déjà recadrer un peu ce dossier et vous dire ce que disait Steve JOBS, l'inventeur d'Apple : l'innovation, c'est ce qui distingue un leader d'un suiveur.

Nous nous sommes lancés dans un système BHNS. Il s'agit bien d'un système qui nécessite, oui, Monsieur HUTIN, une période de rodage, et que des essais et une marche à blanc ne sont pas en mesure d'éprouver suffisamment pour mettre en exergue d'éventuelles failles ou les mesures correctives à apporter.

Tous les projets de transport en France et à l'étranger, tous sans exception, lorsqu'ils font appel à des innovations, rencontrent des difficultés. Je pense, par exemple, au tram de Bordeaux. Lorsqu'il a été lancé, c'était épouvantable. Aujourd'hui, il répond parfaitement à la demande des Bordelais. Je pense également à Nantes et à Lyon où des problèmes techniques sur le tram paralysaient pendant plusieurs heures les systèmes et nécessitaient des mesures palliatives importantes.

Alors bien évidemment, il est toujours plus confortable de ne rien faire, de ne prendre aucun risque. On ne dérange personne et on ne bouscule pas les habitudes. Ce n'est pas notre conception.

Ce n'est pas simplement un bus que nous mettons en place, mais bien, je le répète, un système complet dont tous les éléments sont interdépendants. Et il nous est apparu extrêmement logique

d'innover pour éviter de mettre en place un système qui deviendrait rapidement obsolète afin d'offrir aux usagers de notre agglomération un système moderne et attractif qui constituera, à travers son confort d'usage, une alternative crédible à l'emploi de la voiture particulière.

Je voudrais citer tout ce qui a été fait pour aller dans ce sens-là :

- Le dépôt de bus résolument tourné vers l'avenir : un bâtiment HQE prévu pour recevoir une flotte complète de 150 bus 100 % électriques ;
- Le système de chargement des bus au dépôt, forme de smart grid qui s'adapte à l'exploitation pour recharger les bus en fonction de leurs horaires de sortie du lendemain, limitant ainsi les appels de puissance et la consommation électrique.

Pour une anecdote, sans polémiquer bien sûr, à notre arrivée en 2014, nous n'avons trouvé aucun terrain acheté pour construire un dépôt de tram. Le bâtiment est aujourd'hui construit. Il est en service, il est magnifique et il est respectueux de l'environnement.

Deuxième élément : les infrastructures pour mieux partager l'espace public entre tous les modes. Je voudrais citer l'avenue du Général de Gaulle où deux voies ont été redonnées aux bus, les boulevards intérieurs avec la création d'un parc urbain entre les deux gares, voyant disparaître des centaines de capots de voiture au profit des piétons, des vélos, des bus et de la nature avec l'implantation de plusieurs centaines d'arbres et arbustes.

Les grands carrefours, qualifiés par les techniciens d'infranchissables pour les piétons, sont aujourd'hui sécurisés et confortables pour tous. Je pense là à Branly et à Vogel.

Les stations de bus sont réparties tous les 400 mètres en moyenne sur les axes. Ces stations ont été élaborées dans le principe de conception universelle afin de permettre de conforter notre marque « Destination pour tous » et bien sûr avant tout pour le confort du plus grand nombre. Non seulement elles sont confortables et pratiques, mais leur design met en lumière notre patrimoine culturel et architectural grâce aux sérigraphies verniennes dessinées par les amis d'On a marché sur la bulle.

Les bus électriques : il faut rappeler que la loi Grenelle nous oblige à acheter un matériel propre. Nous aurions pu nous contenter de suivre la tendance de l'époque en utilisant l'hybride ou le gaz, mais pour quel confort d'usage ? Pour quelle performance sur le plan environnemental ?

Le matériel électrique permet d'allier l'absence de rejet de CO<sub>2</sub>, je vous donnerai des chiffres tout à l'heure, un bruit quasi nul (nous nous obligeons même à générer un bruit entre 5 et 15 km/h similaire à la Zoé) et une durabilité égale à celle du trolleybus.

Enfin, à l'inverse du trolley ou du tram, notre bus n'a pas besoin de ligne aérienne de contact qui non seulement aurait défiguré notre belle ville, mais risquait avec un mode guidé de provoquer une paralysie complète du trafic.

La billettique, nous aurions pu nous contenter de bons vieux tickets vendus par les chauffeurs, mais pour quelle qualité d'usage ? Pour quelle efficacité en matière de vitesse commerciale ? Bref, pour quelle attractivité du réseau AMETIS ?

Au lieu de cela, nous serons en mesure d'offrir le meilleur pour nos usagers actuels et pour tous ceux qui préféreront bientôt le bus. En effet, le paiement sans contact, les tickets rechargeables

et l'usage de la carte bleue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sont autant d'innovations que vous pourrez toutes et tous utiliser progressivement, et je me réjouis que nous ayons fait le choix d'une tarification solidaire plus juste, car elle tient compte des revenus des usagers.

Le système de gestion du trafic : la structuration du trafic fait apparaître deux hyper pointes, le matin et le soir, vous le savez, et le reste de la journée, le taux d'usage des voiries est très faible. Néanmoins, la part modale de la voiture représente 58 %. Compte tenu de ces paramètres, nous avons pris la décision d'aménager des sites propres là où c'est nécessaire, Monsieur HUTIN. Je vous donne un seul exemple. Nous avons regardé l'avenue Foy. Il fallait investir 3 millions € pour gagner 20 secondes. Ce n'est pas notre conception de la gestion des deniers publics. Donc, là où c'est nécessaire, nous avons fait des aménagements en faisant en sorte de maintenir la fluidité du trafic automobile parce que la rue est à tout le monde.

Pour relever ce défi tout en partageant mieux l'espace public, nous avons misé sur un système de gestion de la priorité, là encore, un système extrêmement innovant qui s'appelle COMATIS. Ce système paramétrable à distance fonctionne sur tous les carrefours empruntés par le BHNS.

Évidemment les bus du réseau de proximité, il ne faut pas appeler ça des réseaux secondaires, Monsieur HUTIN. C'est un réseau de proximité. Il n'y a pas de réseau secondaire. Sur le réseau de proximité qui emprunte ces itinéraires, bien sûr ils en seront aussi équipés pour communiquer en permanence avec les carrefours.

La mise en exploitation depuis le 11 mai a permis, grâce aux requêtes quotidiennes, d'améliorer les courbes d'approche des bus afin de limiter leur impact sur les autres modes et afin d'améliorer la vitesse commerciale. Ce système complexe nécessite une bonne prise en main par les chauffeurs et des réglages fins qui ne peuvent être opérés qu'en conditions réelles d'exploitation. Donc, ceux qui disent qu'il fallait continuer de tester, je suis désolé : ce sont des apprentis sorciers parce qu'il faut que tout fonctionne dans des conditions normales pour pouvoir véritablement mettre en place le système, l'adapter quotidiennement avec les données qu'on rentre dans la machine pour qu'il puisse effectivement être parfaitement performant.

Tout cela a nécessité d'être appréhendé par des salariés de Keolis. Ce n'est pas facile. Il y a eu beaucoup de changements d'un seul coup. Et je veux saluer ici leur professionnalisme. Il ne faut pas oublier que la flotte totale de bus a été transférée au nouveau dépôt le 10 mai à minuit pour commencer le 11 au matin, afin de ne pas occasionner de rupture dans l'exploitation.

Voilà le contexte global.

Je vais maintenant m'attacher à répondre factuellement à toutes vos allégations.

Des retards allant jusqu'à 2 heures sur les 4 lignes de Némò.

Le retard de 2 heures correspond à une situation exceptionnelle et isolée : le blocage de deux bus face à face dans la Cité scolaire à l'endroit où la voie est unique.

D'une manière générale, des fréquences dégradées à hauteur de 45 à 50 minutes ont pu ainsi être constatées. Ces situations sont dues aux problèmes techniques rencontrés sur les bus et qui ont suscité, quelquefois, des retours au dépôt.

Quelquefois aussi, plutôt que de renvoyer un bus au dépôt, les responsables d'Irizar viennent eux-mêmes sur le site, viennent eux-mêmes, lorsque c'est une panne de très faible intensité,

par exemple, brancher leur batterie de voiture sur la batterie de 24 volts, pas les grandes batteries qui alimentent le bus, la batterie de 24 volts du Némio. Alors je sais : ça fait rire sur les réseaux sociaux, mais quand on en est à ce point-là pour juger de la pertinence d'un équipement, pardonnez-moi : ça vole bien bas.

Le nombre de pannes depuis samedi est le suivant... Plus exactement, je vais vous parler des temps de parcours. Il y a trois lignes électriques.

La ligne bleue, l'objectif en heure de pointe, c'est qu'on mette 55 minutes aller, sur l'intégralité de la ligne, 57 minutes retour. Aujourd'hui, à l'heure de pointe, c'était 59 minutes aller et 59 minutes retour. Autrement dit, 2 à 4 minutes de différence.

Sur la ligne rouge, l'objectif à l'heure de pointe, c'est 43... Ça vous fait bien marrer, Madame... Oui, ça vous fait marrer mais moi, je vous donne les éléments. Vous, vous ne me faites pas marrer du tout.

L'objectif à l'heure de pointe, c'est 43 minutes aller et 43 minutes retour. Aujourd'hui, à l'heure de pointe, c'était 44 minutes aller ; 44 minutes retour.

La ligne verte : objectif heure de pointe : 42 minutes ; 42 minutes retour. Aujourd'hui, 45 minutes aller, 39 minutes retour.

Voilà la situation.

La fréquence. Vous le savez, on s'est engagés à terme sur une fréquence toutes les 8 minutes 50. Nous n'avons pas, jusqu'à présent, assumer cette fréquence toutes les 8 minutes 50. Aujourd'hui, la ligne bleue est à 15 minutes, la ligne rouge à 13 minutes et la ligne verte à 12 minutes. En clair, nous avons davantage de soucis sur la ligne bleue que sur les deux autres lignes.

Le réseau Némio, me dit-on, est renforcé au détriment du réseau secondaire, qui n'est pas un réseau secondaire, je l'ai déjà dit. Le réseau de proximité bénéficiera d'une qualité de service supérieure au réseau antérieur. Il utilise les sites propres de Némio, le système de priorité bus et bénéficie de pôles d'échange pour permettre aux usagers d'effectuer les correspondances quai à quai.

Une Liane a par ailleurs été maintenue entre le pôle d'échange Nord et le CHU d'Amiens en passant par Saint-Pierre et Fafet.

Le reste du réseau est composé de 10 lignes de proximité, 14 lignes scolaires, 3 lignes à la demande, une navette cœur de ville gratuite.

En matière de kilomètres, le nouveau réseau de proximité représente une part du réseau complet similaire : aujourd'hui 51 %, 10 028 kilomètres, l'offre, contre 50 %, 9 890 kilomètres dans le réseau précédent.

Fallait-il lancer l'exploitation alors que des problèmes subsistent ? J'entends dire ça ici et quelquefois à l'extérieur avec d'autres apprentis sorciers.

Une période de test et de marche à blanc de 3 semaines a effectivement eu lieu. Mais il était inutile de reporter le lancement de l'exploitation, car toute projection théorique et même en

marche à blanc ne remplacera jamais, je le répète, les conditions réelles d'exploitation avec les facteurs humains. Il y en a : j'ai parlé du personnel qui a dû s'habituer, mais c'est bien normal, on ne lui en veut pas. Aussi des clients qui sont arrivés assez nombreux dès le samedi d'ouverture et qui, par exemple, avaient pour habitude de s'agglutiner sur la porte avant pour pouvoir acheter un ticket au chauffeur. Aujourd'hui, il faut qu'ils prennent l'habitude d'entrer par une des quatre portières, sinon évidemment ça retarde le bus à l'arrêt, donc c'est un élément de plus. Ce n'est pas l'élément déterminant, mais c'est un élément de plus. Il faut donc bien faire fonctionner le système afin de pouvoir corriger les imperfections.

De la même manière, l'exploitation est indispensable pour perfectionner le dispositif, par exemple, le déclenchement des feux bus en approche des Némos. En effet, chaque soir, les Némos transfèrent des données qui sont exploitées par des techniciens et qui nous ont permis depuis 10 jours d'affiner considérablement l'efficacité des feux bus, ce qui est un apport considérable pour améliorer les conditions d'exploitation et donc les cadences aux arrêts. Seule, je le répète une nouvelle fois, l'exploitation permet cela.

Une petite critique à peine voilée des bus espagnols. Je rappelle qu'Irizar est un acteur majeur du secteur, du car de tourisme. Ils ont eu de nombreuses récompenses. Ils ont l'expérience de la construction de bus électriques puisqu'ils ont équipé notamment Barcelone en bus électriques de 12 mètres depuis 2016, sans qu'il y ait eu de problème, sauf au lancement.

Des difficultés techniques sur les nouveaux matériels. Alors là, il y a eu une liste à la Prévert : les potences de recharge, la recharge insuffisante des bus, etc.

En ce qui concerne les potences de recharge, le samedi 11, deux potences étaient en panne et le défaut a très vite été détecté et réparé le lundi. Depuis, des pannes ont été constatées, mais ont fait l'objet de réparations rapides sans impact important sur l'exploitation.

Il est à noter qu'en regard aux faibles consommations de nos bus... Alors ça, c'est un point extrêmement positif, puisque les bus consomment moins que prévu. C'est d'ailleurs la confirmation que le choix est bon : le bus peut sauter une recharge en cas de panne. En vérité, il peut faire un aller-retour et demi sans recharger. Donc bien évidemment, quand il est dans les temps, on lui demande de recharger à la potence. S'il a éventuellement du retard, il peut très bien sauter une recharge de façon à récupérer sa fréquence.

En marche à blanc, nous avons détecté que sur certains bus les portes pouvaient s'ouvrir entre 0 et 5 km/h. Cela a très vite été corrigé. Bien évidemment, ce n'est pas admissible de faire démarrer les bus dans ces conditions.

Les plafonniers ont été vissés et dévissés de nombreuses fois pour introduire les câbles des différents systèmes. Il est vrai que parfois ils auraient été mal revissés. Une revue du matériel a permis de limiter ce problème. Fallait-il pour autant en faire un élément de Twitter, Monsieur HUTIN ? Je vous laisse juger.

Climatisation. La climatisation fonctionne ! À condition qu'elle soit activée et effectivement il a pu arriver que par méconnaissance encore ou par non-maîtrise totale des bus, certains chauffeurs, quelques-uns, ne déclenchent pas la climatisation. La climatisation fonctionne. Il y a d'autant moins de problèmes que, comme je viens de vous le dire il y a deux minutes, la consommation électrique des bus est très nettement inférieure à celle qui était prévue.

Alors, on évoque aussi l'absence de synchronisation des feux de circulation. Cette coordination est couplée à la priorité des bus qui nécessite quelques ajustements pour optimiser le temps de passage des bus dans les carrefours afin de réduire l'impact sur la circulation générale. Pour que cela fonctionne, il est nécessaire que le système soit bien pris en main par l'exploitant, notamment en chargeant à chaque prise de service le bon code girouette, ça s'appelle comme ça, qui active la priorité des bus. Sans cela, les cycles sont perturbés par des bus qui fonctionnent évidemment en mode dégradé et qui hachent la circulation et désynchronisent les feux.

Je vous signale qu'à l'heure actuelle, alors que l'objectif pour traverser un carrefour, c'est 4 secondes pour un bus, nous en sommes à 8. C'est-à-dire que c'est l'épaisseur du trait entre ce que c'est et l'objectif, et ça n'a bien évidemment pratiquement aucune conséquence sur le fonctionnement du bus et surtout sur le temps qu'il met sur la ligne.

On évoque aussi le retard de mise en service de la billetterie. Alors d'abord, ce n'est pas très grave pour le moment puisque c'est gratuit. Le système de billettique est lui aussi innovant et il a nécessité, c'est vrai, un travail technique très fin. Le retard que nous assumons va être vite oublié, sachant qu'il ne cause aucun désagrément à nos usagers eu égard à la période de gratuité.

Cette gratuité permet également d'installer l'ensemble des valideurs dans les bus du réseau de proximité et d'être directement opérationnel avec une nouvelle billettique et non avec deux systèmes billettiques en parallèle difficilement compréhensibles et efficaces pour les usagers.

Je vous signale au passage que s'agissant des cartes pour permettre d'accéder au bus, elles seront adressées à tous ceux qui, aujourd'hui, ont un abonnement, à partir du 1<sup>er</sup> ou 2 juin, je n'ai plus la date exacte mais enfin c'est dans ces dates-là, donc parfaitement dans les temps pour que les gens puissent en bénéficier au moment où on mettra fin à la gratuité.

On évoque encore les carences du système d'information des usagers aux arrêts comme en ligne. Il est vrai que la pose des bornes d'information a pris du retard pour les raisons suivantes :

- Le dialogue compétitif engagé avec les publicitaires a pris beaucoup de temps afin de dégager le meilleur service au meilleur coût pour la collectivité. Il faut rappeler que non seulement le matériel est de qualité et qu'en plus il va rapporter à l'agglomération 4 400 000 € grâce aux recettes publicitaires ;
- Le paramétrage de ces bornes a fait l'objet d'un travail précis avec notre école de design afin de diffuser l'information. Fin juin, l'ensemble des bornes sera déployé pour offrir le meilleur service à nos usagers tant sur la fiabilité de l'information que sur sa qualité d'affichage ;
- Enfin, le réseau principal ne comportait jusqu'à maintenant que 70 bornes, contre 200 demain, plus une application mobile.

Et Monsieur HUTIN nous disait : « Nous pouvons légitimement nous interroger sur le comportement dans la durée des batteries alors qu'elles peinent déjà à assurer la climatisation, comme nous pouvons nous inquiéter sur la robustesse de matériel roulant qui donne autant de signes de fragilité dès leur livraison ».

Outre le fait que le bus consomme moins, les batteries sont prévues pour une durée de vie de 15 ans. Nous avons fait le choix de les louer, je vous le rappelle, parfaitement conscients que l'évolution technologique va tellement vite dans ce domaine depuis que nous nous intéressons au sujet, qu'il ne fallait pas les acheter. Nous les avons louées pour 4 ans avec la possibilité de prolonger cette location sur 4 ans supplémentaires. La collectivité ne prend aucun risque en la matière.

Pour la climatisation, il appartient, je l'ai dit, aux chauffeurs de la déclencher quand l'énergie embarquée est largement suffisante, ce qui est le cas depuis le 11 juin, 11 mai, pardon.

Ce matériel bourré de technologie a besoin de rouler en conditions réelles d'exploitation pour parfaire son fonctionnement.

Au-delà des soucis de lancement inhérents à tout changement de cette ampleur, nous pouvons aussi souligner le caractère innovant de cette première mondiale. À ce jour, nous avons réalisé plus de 3 500 charges rapides qui ont permis d'injecter près de 100 000 kilowatts d'énergie et d'épargner à l'atmosphère plus de 75 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Telles sont les informations, mes chers collègues, précises que je me devais de vous communiquer, mais de communiquer surtout à l'égard des utilisateurs du réseau qui ont, c'est vrai, souffert de retards, et je les remercie de leur patience.

Je dois dire aussi que j'ai demandé à ce que l'on regarde, si toutefois les améliorations qu'on constate au jour le jour ne sont pas suffisantes, un système tout à fait particulier pour acheminer les élèves passant le bac le 17 juin.

Je voudrais maintenant, pour terminer, Madame le Maire, m'adresser à l'opposition, je dirais plutôt à certains membres de l'opposition, et ils vont se reconnaître.

Au risque de décevoir ceux qui n'attendent que cela : nous ne nous sommes pas trompés sur ce choix d'avenir et sur la technologie électrique. Il s'agissait pourtant d'un choix beaucoup plus complexe que celui d'un exploitant de bus, lui aussi espagnol, qui en son temps a créé tant de perturbations sur le réseau et tant de désagréments pour les usagers du bus.

Je trouve par ailleurs, et je pèse mes mots, lamentable que certains, dont le passe-temps favori est de rechercher et de compiler sur Twitter et autres réseaux sociaux toutes les critiques qu'ils trouvent contre notre action, tout cela pour des visées électorales fort aventureuses, ne se rendent pas compte qu'en faisant cela, ils ternissent l'image de notre ville à l'extérieur, mais aussi et surtout que bien souvent ils dénigrent ce faisant injustement le travail des personnels de la collectivité qui, je peux vous le dire, le vivent très mal. Et je peux vous dire aussi que je suis très admiratif des efforts que l'équipe de Frédérique CHARLEY a faits depuis plusieurs mois, complétés depuis le lancement d'ailleurs par le travail acharné de l'équipe de Keolis et de celui d'Irizar. Le directeur commercial Europe d'Irizar est là en permanence. Il est secondé par toute une équipe de techniciens. Et donc, nous mettons tout en œuvre pour faire en sorte de résoudre les problèmes qui ont pu, jusqu'à présent, être constatés.

Je vous le dis franchement, mes collègues de l'opposition : si par malheur, vous accédez un jour à des responsabilités, je n'ose imaginer ce qu'il adviendrait des transports en commun dans cette ville.

De la même manière, lorsque certains persistent sciemment à mentir en prétendant que le projet coûte 140 millions, alors qu'ils savent très bien que le coût est de 122, ou lorsqu'ils jugent un tel projet de transformation du transport urbain à deux vis qui manquent dans un bus. Tout cela, à mes yeux, n'est pas digne d'un élu.

Toute opposition est légitime. On peut dire : « On n'aurait pas fait ça. On aurait préféré tel système, etc. ». Je comprends très bien cela. Mais souhaiter l'échec du système, c'est irresponsable. Et malheureusement, je ne généralise pas, mais certains d'entre vous sont dans ce rôle-là.

Je voudrais simplement terminer, Madame le Maire, par quelques chiffres. Depuis le 11 mai, ce sont 3 473 charges électriques aux potences qui ont été réalisées, et donc, vous l'avez vu, nous avons déjà épargné beaucoup à l'atmosphère ambiante de cette agglomération et ça doit être quelque chose au moins auquel est sensible Monsieur HUTIN.

Pour conclure, je vous répète : tout est mis en œuvre aujourd'hui pour que chaque jour nous progressions. Ça a été très sensible par rapport aux deux premières journées de semaine, le lundi et le mardi, car effectivement, là, nous avons connu de grosses difficultés. Ça va être encore le cas dans les jours qui viennent. Et je suis convaincu qu'un jour prochain, alors que déjà à peu près deux tiers des bus fonctionnent tout à fait normalement au quotidien, parce qu'évidemment on voit toujours ce qui ne marche pas, mais il y a aussi ce qui marche. Je suis convaincu qu'un jour tout le monde à Amiens, y compris peut-être dans ceux qui, aujourd'hui, sont des plus critiques, reconnaîtra que le choix de l'innovation était judicieux et qu'il est payant pour les habitants de cette agglomération.

**MME FOURE** : Merci, Alain GEST. La parole est à Monsieur BEUVAIN.

**M. BEUVAIN** : Merci, Madame le Maire.

C'est compliqué pour la défense d'intervenir après une telle accusation à charge parce que si ce soir il apparaît à vos yeux que nous sommes des apprentis sorciers, je ne sais toujours pas quel mauvais sort nous avons pu jeter à votre projet.

En tout cas, vous êtes aux manettes, en responsabilité, et si nous sommes, pour vous, les apprentis sorciers, vous vous devez d'être pour moi et pour les Amiénois, ce soir, la Fée Clochette et d'agir avec un coup de baguette très rapidement.

Très rapidement, car vous avez cité Steve JOBS en parlant d'innovation. Je pense qu'en innovant, les Amiénois n'imaginaient pas être les cobayes dans de telles conditions.

À vous écouter, c'est à se demander si seuls les élus de l'opposition prennent le bus ou alors si quelques Amiénois le prennent également.

Faire part d'interrogations, de retours d'expériences vécues, ce n'est pas une insulte, ce n'est pas une condamnation du Némé, ce n'est pas une condamnation du projet. Je peux avouer ce soir que je n'ai jamais pris autant le bus que les deux dernières semaines. J'ai fait le réseau dit secondaire, puisqu'il a été nommé quelquefois comme ça dans des réunions décentralisées. J'ai pris toutes les lignes du Némé. Ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu, votre opposition ne l'a pas exagéré, ne l'a pas fabulé.

Les réponses que vous nous faites n'ont pas vocation à calmer votre opposition, mais nous préférierions qu'elles répondent et cernent les interrogations des Amiénois.

Un comportement avec lequel, ce soir, l'exagération, peut-être parce que certains propos ont peut-être été désagréables à votre appréciation sur des réseaux sociaux, mais en tout cas, la réponse n'est pas à la mesure et à la hauteur de ce que doivent et peuvent recevoir les Amiénois dès ce soir. Ce sont eux qu'il faut convaincre et ce n'est pas nous. Car j'ai l'impression que vous oubliez une chose, encore une fois je vous le rappelle : les élus de votre opposition sont loyaux et ils rapportent juste les inquiétudes des populations en ne fabulant pas et en n'exagérant pas.

Je disais dans un écrit : « Les démons de Némó ». « Les démons de Némó », ce ne sont pas les remarques que nous vous formulons ; ce sont les insultes de membres de la majorité qui nous ont affublés et qui ont insulté les élus de l'opposition, comme ça a été le cas notamment de charognard, je persiste et je signe, et j'ai gardé les traces évidemment. C'est le projet Némó en lui-même que vous salissez parce que si je suis critique, si mes camarades et amis de l'opposition sont également critiques, je n'en connais aucun qui a envie que ce projet-là soit un échec pour les Amiénois.

Vous l'avez rappelé : 120 millions €, 122 millions €, 800 000 € le bus, 40 millions € de fonctionnement. Il est peut-être logique, à un certain moment, même si vous nous demandez un temps d'adaptation, que l'on soit un tant soit peu exigeants avec l'utilisation de l'argent public.

Vous auriez été dans l'opposition, j'ose imaginer quand même, sans être un apprenti sorcier, sans écrire l'histoire, que vous auriez fait également cette même démonstration qu'on ne badine pas avec l'argent public qui se fait rare. Je l'ai entendu à maintes reprises dans la bouche de votre adjoint aux finances. C'est logique et nous le partageons. L'argent public se fait rare et dans ce sens, lorsque des choses ne fonctionnent pas, il est logique de faire part de nos interrogations.

Vous achetez une voiture. Demain, elle sort du garage, vous la testez, elle tombe en panne. Je n'imagine pas un seul instant que vous ne serez pas furibard parce que votre auto ne fonctionne pas correctement dès votre premier déplacement. C'est un raccourci. Vous pouvez opiner du chef, ne pas être d'accord. En tout cas, ce sont des propos majoritairement partagés par les Amiénois qui demandent à être entendus avec sérieux et à ne pas être dans le déni permanent et ne pas être dans le mépris. Car il est méprisant de ne pas vouloir entendre et reconnaître qu'il est logique qu'il y ait des dysfonctionnements, comme il est logique de comprendre et de reconnaître qu'il y a des logiques de vous le faire savoir, et vous devez l'entendre.

Vous finissez votre démonstration avec un petit coup de patte sur la CFT, mais moi, le dernier écho que j'avais de la présente majorité de Gilles DE ROBIEN, à laquelle appartenait l'actuel maire d'Amiens, c'était sur l'exclusion des bus en périphérie d'Amiens qui avait valu également le courroux de nombreux Amiénois. Alors, on peut toujours se reprocher, se jeter des anathèmes en se reprochant des expériences vécues les années passées, sauf que de la CFT, moi, j'y opposerai également l'échec cuisant que vous avez voulu réaliser à l'époque du transport public à Amiens en rejetant les bus à l'extérieur d'Amiens et très maladroitement, l'avant-veille de l'élection, à reprendre les couloirs pour qu'ils reviennent en centre-ville. Voilà.

Donc l'apprenti sorcier que je suis, ce soir, ne vous jouera pas du TCHAIKOVSKI, ni la valse du *Lac des cygnes*, mais vous rappellera à une douce mélodie en vous endormant de cette Fée Clochette qui saisit tous les moyens pour répondre à tous les maux et les problèmes que

rencontrent aujourd'hui les Amiénois, comme l'a rappelé Thomas HUTIN, pour se rendre au travail, pour aller à l'école, pour passer les examens, sans être pénalisés parce que, de ce que j'ai entendu, que ce soit un chef d'entreprise ou dans un établissement scolaire, on ne reconnaît pas les retards des transports comme un argument valable afin de pouvoir être excusé.

J'ai, tout comme vous, l'amour d'Amiens. J'ai, tout comme vous, l'envie que ce projet réussisse. J'ai, tout comme vous, l'envie qu'Amiens soit grande demain et qu'il y ait une chance pour Amiens et les Amiénois. Ça commence d'ores et déjà par ne pas les insulter.

Je vous remercie.

**MME FOURE** : Que je sache, je crois que *Le Lac des cygnes*, ce n'est pas une valse. Enfin bon, on ne va pas vous chipoter sur une...

**M. BEUVAIN** : Je n'ai pas voulu utiliser *Casse-Noisette* !

**MME FOURE** : On se demande bien pourquoi.

Olivier JARDÉ m'a demandé la parole.

**M. JARDE** : Merci, Madame le Maire.

Je voudrais m'exprimer en tant qu'utilisateur du bus Némio et de la ligne N2 rouge parce que c'est sympathique les personnes qui critiquent, mais je n'en ai pas vu beaucoup dans les bus. Mais bon, certainement que je n'avais pas les mêmes horaires.

Monsieur le Président, je peux dire que oui, c'est confortable. Oui, c'est silencieux. Oui, c'est rapide. Je mets moins de temps en bus qu'en voiture.

Alors effectivement, il y a des problèmes de synchronisation au niveau des carrefours qui sont tout à fait passagers, je pense. Il y a une régularité, ou alors j'ai eu beaucoup de chance, mais je n'ai pas eu des retards importants.

Il y a même Monsieur HUTIN qui se moque de moi sur les réseaux sociaux en disant que j'utilise trop le bus Némio. Je ne sais pas, mais écoutez, quand on s'y sent bien, on y va, et je dois dire très solennellement, Monsieur le Président, Madame le Maire, que je vais continuer à l'utiliser.

Merci.

**MME FOURE** : René ANGER.

**M. ANGER** : Madame le Maire, Monsieur le Président d'Amiens Métropole, notre propos, le vœu qui est proposé n'est pas un vœu polémique. Il est un vœu qui rapporte un certain nombre de ressentis et de questionnements, et c'est la démocratie que de poser des questions et d'attendre des réponses.

Alain GEST a donné un certain nombre de réponses qui confirment d'ailleurs ce que nous disons, à savoir que c'est un système complexe et pas complètement finalisé. Et d'ailleurs, dans l'entrée, nous le disons : c'est normal qu'il faille le tester. Mais nous sommes en droit aussi de savoir dans quelles conditions, pour combien de temps et quelles mesures on prend pour accompagner les usagers.

Après, sur les durées de tout à l'heure, Madame le Maire me traitait gentiment, parce que ça ne pouvait pas être autre chose, de naïf s'agissant de la SNCF, et effectivement là on reprend les méthodes de la SNCF, c'est-à-dire que quand on prend des moyennes, on prend des moyennes de bus qui circulent. Quand les bus ne circulent pas, je suppose qu'ils ne sont pas comptés dans la moyenne.

Mais c'est normal qu'il y ait des incidents, mais il ne faut pas nier qu'il y ait des incidents. Je veux dire qu'à défaut de prendre régulièrement le bus des PIPH pour aller au campus, cher Olivier, oui, parce que c'est un peu ça, mais c'est bien. On voit tous en ville des bus articulés qui étaient queue leu leu au début de la mise en place du système, ce qui montre qu'effectivement il y a un problème de régulation. On a vu des dépanneuses, etc. Donc, il y a des difficultés.

Simplement, nous, ce qu'on demande, c'est d'être rassurés. Si vous nous dites que ça s'améliore, tant mieux, et c'est pour ça qu'on voulait qu'effectivement il y ait cet échange, cette confrontation, et puis aussi être rassurés sur la fiabilité du matériel.

Alors effectivement, ce n'est pas un détail, un plafonnier qui n'est pas fixé. Je veux dire que la qualité, c'est au dernier boulon. Et à un moment donné, on peut s'interroger sur la robustesse du fabricant dès lors que tout n'est pas carré. Mais bon, une fois de plus, si c'est parce qu'on a trop sollicité les plafonds parce qu'on a changé les gaines, pourquoi pas ? Mais c'est bien d'en donner l'explication.

Nous, comment on juge les voitures d'ailleurs ? Je vais reprendre la métaphore automobile. On dit : « Cette voiture-là n'est pas terrible, elle n'est pas bien finie et on en conclut que... ». Bon, je ne ferais pas de comparaison entre pays sur les voitures, mais on trouve que les voitures de tel pays ne sont pas bonnes parce que les finitions ne sont pas bonnes. Les finitions, c'est important. C'est quand même le fini du sérieux avec lequel le matériel est fait.

Donc, une fois de plus, on a besoin d'être rassurés.

Vous nous avez répondu sur une question aussi qui très honnêtement, moi, m'inquiétait parce que lorsqu'on avait fait la visite des ateliers avec une visite en bus, il nous avait été indiqué, en tout cas j'avais retenu ça, que sur la consommation d'énergie, la moitié en gros est pour la traction et le reste est pour l'accompagnement, l'électronique et la clim. Et donc, comprenez qu'on puisse légitimement s'interroger sur le fait qu'il n'y ait pas la clim. Alors, vous nous dites que c'est parce que les chauffeurs n'ont pas bien en main le système et que certains ont oublié d'appuyer sur les boutons. Pas de souci là-dessus. Mais on pouvait aussi en tirer la conclusion, peut-être hâtive mais qui n'était pas infondée, de dire qu'on ne met pas la clim parce qu'on a un problème de charge des batteries. Si ce n'est pas le cas, tant mieux !

Nous ne sommes pas de ceux-là et surtout, ceux qui me connaissent le savent, je ne suis pas de ceux qui critiqueront jamais le risque d'innovation, mais justement c'est parce que je suis peut-être, autant moi que beaucoup d'entre nous ici, attaché à l'innovation que je ne veux pas que cette idée soit entachée de la crainte de dysfonctionnements. Il faut qu'on se parle, qu'on identifie les difficultés, et c'est pour ça qu'on a souhaité, dans notre vœu, la transparence. Vous y avez contribué en partie.

Mais je pense qu'effectivement cette idée d'avoir, à un moment donné, une session plénière avec les représentants des usagers, etc., pour faire le point tranquillement avec des éléments, ce n'est pas du tout une agression. C'est, me semble-t-il, la bonne méthode pour que

l'ensemble des Amiénois soit fier de cette innovation et que nous soyons tous rassurés sur sa pérennité, son fonctionnement, et en demandant cela, nous ne jouons que notre rôle d'opposition et de porte-parole de ceux qui, il ne faut pas le nier, s'inquiètent dans la ville.

**MME FOURE** : Madame LEPRESLE.

**MME LEPRESLE** : Merci, Madame le Maire, parce que je voulais répondre à Monsieur GEST puisqu'il m'a interpellée dans son intervention en soulignant le fait que je rigolais. Je voulais expliquer pourquoi.

Effectivement, il nous fait une démonstration en nous expliquant que le bus n'a que 5 minutes de retard sur les lignes, qu'il veut bien avoir 5 minutes de retard, alors que personnellement, moi aussi, j'ai pris le bus, je connais aussi d'autres gens qui ont pris le bus et on ne parle que de ça dans la ville. Enfin je ne sais pas : à un moment, il faut aussi entendre les habitants. Ce n'est pas tout à fait le même son cloche et je rigolais parce que ce n'est pas 5 minutes de retard, mais parfois on met jusqu'à 25 minutes de retard pour se déplacer, et des bus sont tombés en panne aussi. Donc ceux qui étaient dans le bus, évidemment ça a bloqué la circulation. Ce n'est pas que 5 minutes de retard. Vous minimisez beaucoup les choses. C'est pour ça que ça me fait rire.

Aussi, vous dites qu'on déshonore la ville. Enfin bon, moi, je me souviens de slogans où vous n'hésitez pas à assimiler Amiens à Verdun sur les travaux, donc... Enfin, chacun peut aussi balayer devant sa porte.

Nous, on fait remonter des vrais problèmes qu'il y a actuellement avec le bus Némé.

Alors, c'est vrai que parfois, moi aussi, j'ai pris le bus, comme Olivier JARDÉ. Le bus marche très bien mais je constate qu'il n'y a pas grand monde. Il n'y a pas grand monde ni sur la route, ni dans le bus, donc pour le moment... Ce serait bien aussi que le bus soit... C'est sur certaines lignes. Par contre, il y a d'autres lignes qui sont archibondées, où il y a trop de monde et le bus, il est un peu petit, donc voilà, ça coince aussi. Il y a des réglages aussi à faire à ce niveau-là.

Et puis, j'entends aussi, dans le bus, des gens qui m'ont dit : « Oui, maintenant on comprend pourquoi il est gratuit en fait : parce qu'il ne marche pas. Il ne marche pas bien. » Et en fait, la gratuité, vous l'avez présentée comme un atout pour que les gens s'habituent à prendre le bus, à quitter leur voiture, et je ne voudrais pas que la gratuité soit maintenant perçue comme finalement le fait qu'il faut pallier aux réglages qui ne sont pas encore très au point et que ça décourage finalement les gens de prendre le bus et que s'il ne va pas très vite et pas assez vite, les gens reprendront leurs habitudes et reprendront leur voiture.

Donc, c'est important de faire remonter et vous ne devez pas minimiser les choses. Vous devez prendre les choses en main. Je vois que peut-être on va avoir des améliorations, mais enfin on l'espère aussi assez vite.

**MME FOURE** : Alain GEST.

**M. GEST** : Oui, j'ai pris soin en débutant mes propos, tout à l'heure, quand je me suis adressé à l'opposition, de préciser certains d'entre eux. Je regrette, Monsieur BEUVAIN, que vous l'ayez pris pour vous. J'ai précisé d'ailleurs aussi qu'ils se reconnaîtraient et ils se sont parfaitement reconnus.

D'ailleurs, quand René ANGER dit : « J'ai présenté, nous avons présenté ensemble un vœu pas polémique », je veux bien le croire, sauf que, par exemple, quand on parle de la climatisation, c'est nécessairement parce que les batteries ne sont pas à la hauteur. On n'a jamais imaginé une seconde qu'il puisse y avoir une autre raison. Donc tout de suite, on dit ça alors que oui, comme dans tous les domaines, surtout très techniques, il y a des spécialistes qui sont capables de répondre. Et moi, je n'ai jamais été hostile à répondre à quelque question que ce soit. Et le fait, par exemple, que vous nous disiez : « On vous fait remonter de l'information », moi, je suis très preneur là-dessus, comme à tous les autres collègues de cette assemblée. De l'information, pas des critiques systématiques. Madame, vous venez même de démontrer... Je ne suis pas polémique, mais bon, regardez la façon dont vous avez exposé le dernier point de votre intervention.

Donc franchement, si j'ai utilisé en plus le terme « apprentis sorciers », c'est parce que j'ai bien vu qu'à l'extérieur, je ne parle pas des voyageurs, je parle effectivement d'élus qui s'expriment beaucoup sur les réseaux sociaux. Il y a des gens qui nous disent : « Voilà comment il faut faire ». Ça me rappelle une période douloureuse que j'ai connue dans la vie : c'est le moment des inondations dans le département de la Somme. Tous les matins, il y avait quelqu'un qui s'improvisait en champion de la régulation de l'eau et qui nous donnait des consignes pour savoir comment il fallait faire.

Je ne refuserai jamais d'expliquer ce qui s'est passé. Je n'ai jamais, Pascal RIFFLART non plus, nié les problèmes. Nous sommes aussi conscients que vous, rassurez-vous, de ce qui arrive. Vous pensez bien qu'au poste où je suis, c'est quotidiennement, je ne dis pas minute par minute, mais heure par heure, que je suis ce qui se passe grâce à l'information que me donnent les services. Et j'ai aussi, comme vous, pris le bus. Donc, personne ici n'a jamais dit qu'il n'y avait pas de problème. Personne !

Par contre, il ne faut pas non plus généraliser. Même Monsieur BEUVAIN s'y est mis. Il a dit : « Les Amiénois ». Non, pas les Amiénois, Monsieur BEUVAIN. Il y a des Amiénois qui souffrent des difficultés prises par certains retards, c'est vrai. Je ne le conteste pas. Je dis simplement que ces retards, au fur et à mesure, jour après jour, ont diminué. Et je dis simplement que les temps de parcours sont aujourd'hui très proches de ceux qu'ils doivent être et que les problèmes qu'on a connus les premiers jours qui nécessitaient, par exemple, le rapatriement de bus au dépôt, aujourd'hui, sont extrêmement rares.

À force de vouloir mettre des photos sur Twitter pour exprimer que les bus sont dépannés et qu'on les emmène au dépôt, il faut quand même faire attention : dites à un certain nombre de gens que vous connaissez sans doute, dites-leur bien que quand c'est un bus Scania, il est effectivement emmené mais il est emmené à la salle des ventes parce qu'on est en train de les vendre. Donc, ce n'est pas la peine de le mettre en photo pour dire qu'il y a encore un bus en panne. Non, c'est un Scania qui est effectivement mis en vente et qui est transporté, comme tous les Scania le sont, vers la salle des ventes. Vous voyez : je suis même au courant de ça parce que c'est trop sérieux comme sujet pour le traiter avec légèreté.

Et l'argent que l'on a mis, oui, bien sûr, Monsieur BEUVAIN, vous avez raison : on a le droit d'être exigeant vis-à-vis d'un fournisseur qui nous vend un bus 800 000 €. Je suis parfaitement d'accord avec vous. Et rassurez-vous : l'heure n'est pas encore aux comptes. L'heure est, pour le moment, à faire fonctionner le système dans les meilleures conditions possibles. Mais ce n'est pas pour autant que nous n'aurons pas des discussions ensuite avec le fournisseur compte tenu de ce qui se passe, même si, encore une fois, ce genre de situation arrive à chaque innovation technologique. Nous n'avons aucun autre endroit de comparaison.

Quand vous achetez une voiture, Monsieur BEUVAIN, vous avez raison : on peste quand il y a des problèmes. Généralement d'ailleurs, aujourd'hui, c'est toujours des problèmes liés à l'électronique. Vous avez raison : je ne suis pas content, moi. Quand j'ai une voiture neuve, si elle ne fonctionne pas, je ne suis pas content. Sauf qu'on est d'autant moins content que là il y a plein d'exemples à côté, c'est-à-dire que ce n'est pas un exemplaire qui a été vendu, ce n'est même pas 43 ; c'est des centaines ou des milliers. Et évidemment, ce sont des véhicules qui ont été parfaitement testés.

Là, nous débutons. Il y en a 43 de livrés ici. Il y en aura je ne sais pas combien à Bayonne au mois de septembre. Il y en aura à Aix-en-Provence quelque temps après. Il y en aura en Allemagne, les mêmes, et en Suisse, quelque temps après. Autrement dit : ça prouve qu'on n'est pas les seuls à avoir fait confiance à un fabricant déjà très connu sur le marché des cars et des bus.

Je voulais juste dire ça parce que, encore une fois, si vous nous remontez de l'information, pas de problème. Si c'est de la critique systématique, oui, je pense que dans ce cas-là, c'est parce que... La politique, je comprends. J'en fais depuis suffisamment longtemps. Mais ça a des limites. Cette façon de se comporter, ça a des limites.

Un dernier mot sur la fréquentation. Vous aurez des chiffres de fréquentation pour la gratuité début juin parce qu'évidemment ça nous intéresse de voir comment ça s'est passé. Le samedi d'ouverture, il y avait énormément de monde, il y avait de la curiosité, les gens avaient envie de tester, etc. Le dimanche aussi, un peu moins parce que c'était dimanche, mais bon. Ça reste vrai, mais on va regarder parce que je n'oublie pas que la gratuité n'a pas été, comme Monsieur HUTIN nous le dit – ce n'est pas de la polémique non plus, ça – uniquement mise en place parce que ça ne marchait pas. La gratuité, elle a été mise en place pour tester son efficacité sur la fréquentation. Et bien évidemment, c'est quelque chose que nous regardons et qu'on se permettra évidemment de porter à la connaissance de chacun parce que c'est extrêmement important.

Voilà ce que je voulais préciser.

**MME FOURE** : Merci beaucoup.

Quelques mots à mon tour. Moi, je voulais redire que j'aurais été parfaitement dans mon droit de refuser que nous examinions ce vœu en conseil municipal puisqu'en réalité, c'est une question orale, ce n'est pas un vœu, et il est arrivé trop tard pour qu'on puisse l'examiner à ce titre.

Il m'a semblé néanmoins utile de l'aborder parce que justement, alors que nous sommes à moins de 15 jours de l'entrée en vigueur d'un nouveau mode de déplacement doux dans notre ville, il me semblait utile qu'on ait ce débat, et nous savions bien que les questions effectivement avaient bien lieu d'être posées.

Je voulais rappeler également que jamais aucun d'entre nous n'a dit qu'il n'y avait pas d'incidents. Jamais. À commencer par Alain GEST : il l'a redit il y a quelques instants. Mais nous avons toujours indiqué que bien sûr on ne pouvait que constater qu'il y avait des incidents. Mais comment voulez-vous qu'il en soit autrement lorsqu'on inaugure un nouveau mode de déplacement qui n'existe jusqu'à présent nulle part ailleurs ? Et je vous rappelle d'ailleurs que nous sommes la première ville d'Europe à avoir un réseau de 43 bus électriques. Aucune autre

ville d'Europe n'a un tel réseau. Donc, que nous connaissions des dysfonctionnements au début de son lancement, ce fameux bus Némó, nous nous en doutions. Nous le savions bien.

L'essentiel, ce n'est donc pas de gloser à l'infini sur les incidents, mais d'y remédier au jour le jour, et c'est en effet ce que font Alain GEST, Pascal RIFFLART et les services. Je peux vous dire qu'Alain GEST, c'est tous les jours qu'il a des réunions sur ce sujet pour faire le point sur les dysfonctionnements qui lui ont été remontés. Il voit avec Keolis, avec Irizar, avec nos services, comment y remédier, et je peux vous dire qu'il y a une grande réactivité de sa part et de celle de toute l'équipe qui travaille sur ce projet qui est évidemment un projet phare pour nous.

Dire encore quelques autres éléments.

Monsieur BEUVAIN, vous avez dit tout à l'heure qu'il fallait que nous calmions l'opposition. Non, ce n'est pas notre rôle. Je suis désolée. Nous, notre rôle, c'est plutôt de dire aux Amiénois ce qui se passe et surtout de les rassurer parce que c'est de cela dont ils ont besoin, de les rassurer en leur expliquant que les dysfonctionnements que nous avons tous constatés, il y est remédié au jour le jour et que, à l'instant où je vous parle, il n'y a plus de problèmes techniques, il y a quelques retards, notamment sur la synchronisation des feux ou sur quelques autres sujets, mais il n'y a plus de problèmes techniques parce que justement grâce à la réactivité des uns et des autres, ils ont été résolus, ces problèmes, dans des délais extrêmement rapides.

Vous avez dit, Monsieur BEUVAIN, qu'on ne badine pas avec l'argent public. Non, on ne badine pas avec l'argent public. Je n'ai pas l'habitude de parler du passé parce que je préfère parler de l'avenir que du passé. Néanmoins, j'ai souvenir d'un projet qui était celui de la construction d'une ligne de tram à Amiens : c'était 10 kilomètres de voies et ça avait été chiffré par l'équipe de l'époque à 200 millions € et même si nous avions, nous, des doutes sur la réalité de ce montant, nous pensions que c'était plutôt 230 que 200, mais on ne va pas chipoter. En tout cas, ça avait été annoncé comme 200 millions € pour faire 10 kilomètres d'une seule ligne de tram. Nous, nous faisons 40 kilomètres de voies pour 122 millions € et ces 122 millions € couvrent les 43 bus dont vous avez l'air de considérer qu'ils sont à un prix complètement prohibitif, mais les 122 millions € couvrent l'achat des 43 bus, la construction du dépôt de bus et tous les aménagements urbains que chacun se loue de voir dans notre ville.

Ça, vous auriez peut-être pu le dire aussi, au passage, que chacun trouve qu'il y a quand même de très nombreux arbres dans notre ville, qu'il y a beaucoup plus d'espaces verdoyants, qu'il y a aussi des bancs, qu'il y a aussi des corbeilles, qu'il y a aussi des abribus qui sont particulièrement beaux et sur lesquels on a plaisir à s'asseoir s'agissant des bancs. Et qu'en tout cas, vraiment je pense qu'on est dans la ville du III<sup>e</sup> millénaire et dans une ville où, comme au début de notre conseil municipal, on développe la qualité environnementale. On la développe parce qu'elle a des atouts, notre ville.

Donc moi, j'aimerais bien aussi que de temps en temps, on mette en avant les atouts. Que vous fassiez des critiques, bien sûr, c'est votre droit et c'est votre rôle probablement, même si elles sont excessives, ces critiques. Mais quoi qu'il en soit, soyez justes et accordez-nous que la qualité des aménagements est assez exceptionnelle et qu'elle va, là aussi, dans le sens de l'amélioration du cadre de vie puisque, comme vous le savez, on commence à dire maintenant partout que plutôt que de mettre du bitume partout, il serait préférable de mettre des aménagements, des revêtements clairs, et comme par hasard, c'est ce que nous, nous avons fait dans la ville. Outre le fait que c'est plus agréable à voir, ça donne un sentiment

d'apaisement, ça donne envie de plutôt se rencontrer et cheminer tranquillement, et c'est aussi ça l'objectif de ce nouveau réseau de bus.

Alors, tous les éléments vous ont été apportés à l'instant où je vous parle. Évidemment, ils seront complétés au fur et à mesure bien entendu. Vous avez bien senti que de la part d'Alain GEST, il y avait un souci de transparence la plus totale possible.

Et encore une fois, moi, je conclurai mon propos en vous disant que je remercie vraiment très chaleureusement Pascal RIFFLART, qui ne peut pas être là ce soir, Alain GEST, qui ne ménage pas son temps, Frédérique CHARLEY et toute l'équipe autour d'elle qui réagissent vraiment dans... enfin qui sont extrêmement réactifs pour faire en sorte de trouver des solutions à tous ces petits dysfonctionnements dont j'espère vraiment, et ça n'est pas de la naïveté de ma part, que bien vite ce ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

Et donc bien prochainement, les Amiénois, et avec eux les touristes et les habitants de tout le bassin d'emploi d'Amiens, pourront dire qu'ils ont un moyen de déplacement alternatif à la voiture qui est de qualité, qui est sécurisant en termes de sécurité pour les personnes, qui est sécurisant en termes de délai de trajet et qui est vraiment agréable à vivre.

Alors évidemment, pour toutes ces raisons, je vous propose de voter contre le vœu proposé par les membres d'une partie de l'opposition.

**REJETE**

Observations :

*M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme LION-LEC (pouvoir à M. ANGER), M. ANGER, Mme BERGER (pouvoir à M. HUTIN), M. BEUVAIN, Mme ANNOOT (pouvoir à M. LESSARD), M. LESSARD et M. CARDON (pouvoir à M. BEUVAIN) ont voté pour.*

**MME FOURE :** Monsieur BEUVAIN.

**M. BEUVAIN :** Oui, juste pour vous faire sourire rapidement, Madame le Maire.

**MME FOURE :** Oui, j'aimerais bien.

**M. BEUVAIN :** Dans un article du 24 mars, j'ai dit tout le bien que je pensais de la sérigraphie des arrêts de bus en vantant la qualité d'Amiens et des monuments qui étaient sérigraphiés. Je suis même en photo avec ma femme à côté tellement c'est joli. Vous voyez franchement...

**MME FOURE :** Votre femme ou l'arrêt de bus ?

**M. BEUVAIN :** J'ai même mis : « Pour une fois que c'est bien ».

**MME FOURE :** Les deux, bon. Mais voilà, ça vous donne l'opportunité de le dire ici publiquement. Merci.

On va passer maintenant au dernier point de notre ordre du jour : c'est une question orale sur la passerelle « SAMAROBRIVA » qui est posée par Monsieur LESSARD, je crois.

**M. LESSARD :** C'est cela, Madame le Maire. Merci.

**MME FOURE :** Allez-y.

**M. LESSARD :** La passerelle « SAMAROBRIVA » ou « SAMAROBRIVE », selon les acceptions, qui franchit le canal de la Somme et relie le quartier Saint-Leu et le parc Saint-Pierre est une voie piétonne appréciée des Amiénois et des touristes.

Un temps fermée pour entretien, elle a été ré-ouverte puis se trouve de nouveau interdite d'accès depuis plusieurs mois.

L'utilité de cette connexion douce n'est pas à démontrer alors que le Département de la Somme réhabilite les berges du canal, que le boulevard du Cange vient d'être réaménagé, que le parc Saint-Pierre doit accueillir des équipements ludiques permanents pour cet été et que la saison touristique bat son plein.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir informer le conseil municipal et les Amiénois des raisons de la fermeture prolongée de cette passerelle, des dispositions que vous avez prises pour en permettre l'accès, et de la date envisageable pour sa réouverture au public.

**MME FOURE :** Je passe la parole à Alain GEST pour la réponse.

**M. GEST :** Oui, merci, Madame le Maire.

Je remercie cette question parce que ça permet de donner une réponse. Certains ont voulu faire un système autour de ça. Si je n'ai pas donné la réponse précédemment, c'est tout simplement, vous allez le voir, parce que les éléments d'information qui nous parviennent se succèdent et pas toujours dans le même sens, et donc je préférerais donner une réponse pleine et entière avec les solutions plutôt que de donner des embryons de réponse qui n'apportent rien à personne. On va essayer de vous donner des éléments d'information aujourd'hui, même si, encore une fois, ce n'est pas parfait.

Je voudrais simplement vous rappeler que cette passerelle a été construite en 1994 dans le cadre de l'aménagement du parc Saint-Pierre, qu'elle mesure 68 mètres et qu'elle est constituée d'un certain nombre d'éléments, mais qu'elle ne répond pas par ailleurs aux normes PMR.

En 2004, j'insiste sur la date parce que vous voyez que ça ne date pas d'hier, la ville d'Amiens a constaté une corrosion importante des parties métalliques et a engagé, à l'époque, un recours auprès du tribunal administratif.

En 2013, l'expert nommé par le tribunal a conclu à la responsabilité de l'entreprise et du groupement de maîtrise d'œuvre et les a condamnés pour ces malfaçons à reverser à la ville la somme de 108 588 euros, en 2013. Je ne sais pas ce qu'il en a été fait de ces 108 000 € à l'époque.

La passerelle, je le dis clairement, est globalement dans un mauvais état.

La protection est très dégradée, ce qui a déjà provoqué de nombreuses zones de corrosion de la charpente métallique.

Le platelage bois est très détérioré et demande une réfection complète. Il est dangereux par temps de pluie. Il contient une tôle striée centrale qui accueille un éclairage de balisage. Pour rendre ce platelage moins glissant pour les piétons, des baguettes de bois ont été vissées.

Les garde-corps ne répondent plus aux normes en vigueur et subissent des actes de vandalisme. La prescription de hauteur pour les ouvrages supportant des cyclistes n'est pas respectée. La rigidité des garde-corps n'est assurée que par un montant de faible section tous les 3 mètres.

La structure de conception est très sensible à la résonance sous le pas des usagers. On me dit que le passage de trois personnes provoque une oscillation de plusieurs centimètres.

Et le bureau du 4 décembre 2014, donc c'est-à-dire peu de temps avant notre arrivée aux responsabilités, a précisé les différentes interventions possibles sur cette passerelle.

Depuis 2016, des travaux de confortement ont été réalisés :

- Modernisation du platelage en 2016 ;
- Sécurisation des garde-corps en 2017 ;
- Traitement anticorrosion en 2018.

Lors de la réalisation de ces derniers travaux, des pertes de matière des aciers ont été constatées. À première vue, ces pertes n'étaient pas généralisées mais se situaient sur certaines pièces, mais apparemment elles étaient importantes. Les travaux ont été alors poursuivis et un bureau d'études a été sollicité pour valider la portance de la passerelle.

Les conclusions de ce bureau d'études datent de juillet de 2018 et indiquent que des investigations complémentaires doivent être réalisées sur l'ouvrage afin de connaître la perte d'épaisseur sur l'ensemble des profilés de la structure. C'est la raison pour laquelle nous avons pris la décision d'interdire à la circulation, par principe de précaution, cette passerelle.

Une signalétique a été posée afin d'inciter les usagers à prendre la passerelle Baraban pour se rendre au parc Saint-Pierre, tout en étant conscient bien sûr qu'elle est beaucoup plus éloignée et beaucoup moins pratique.

Une seconde étude en octobre 2018 permet de compléter et de confirmer la première analyse, et cette dernière indique que nombre de pièces ne peuvent plus répondre en résistance et à la déformation globale de l'ouvrage.

De ce fait, nous avons mandaté un diagnostic fin avril qui a été réalisé pour chacune des pièces dégradées afin de vérifier si économiquement le remplacement ou le renforcement des pièces défaillantes était tenable. À ce jour, les résultats de cette étude ne sont pas vraiment encore significatifs et des investigations supplémentaires vont être réalisées.

Nous choisirons, bien sûr en fonction des résultats de cette dernière démarche, soit de démolir la passerelle – soit dit en passant, le coût d'une passerelle neuve serait de l'ordre de 2 millions € –, soit de la réparer. Mais j'indique dès maintenant que si nous avons le moindre doute sur la possibilité vraiment de réparer, nous ne prendrons aucun risque.

Dans l'attente, la passerelle reste inutilisée et j'invite vraiment tout le monde à respecter l'interdiction alors qu'il y en a quelquefois qui malheureusement passent dessus.

Et je vous ajoute que pour un peu faciliter la vie des gens cet été, nous sommes en train de lancer une consultation pour qu'il y ait une navette gratuite entre, disons, l'endroit où il y a

l'aviron et l'autre côté, le parc Saint-Pierre, de façon à ce que les gens puissent, s'ils le veulent, par un bateau, je suppose électrique, accéder d'une rive à l'autre. Évidemment, c'est quelque chose qui ne durera que pour l'été, mais qui permettra de donner une solution partielle et provisoire à cette problématique.

**MME FOURE** : Merci, Alain GEST. Merci à toutes et à tous.

Je lève la séance et je vous donne rendez-vous ici-même le jeudi 27 juin.

La séance est levée à 21 h 56.

Madame le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Brigitte Fouré', with a horizontal line extending to the right.

**Brigitte FOURÉ**